



Environnement
Canada

Environment
Canada



**Stratégie de conservation des oiseaux pour la région de conservation
des oiseaux 7 et l'unité biogéographique marine 10 de
Terre-Neuve-et-Labrador : Taïga du Bouclier et plaine hudsonienne,
et les Plateaux de Terre-Neuve et du Labrador**

- Version abrégée -

Janvier 2014



Préface

Environnement Canada a dirigé l'élaboration de stratégies pour la conservation de tous les oiseaux dans chacune des régions de conservation des oiseaux (RCO) situées sur le territoire canadien, en ébauchant de nouvelles stratégies qui, avec les stratégies déjà existantes, ont été intégrées à un cadre global de conservation de toutes les espèces aviaires. Ces stratégies intégrées de conservation de tous les oiseaux serviront d'assise à la mise en œuvre des programmes de conservation de l'avifaune au Canada, en plus d'orienter le soutien apporté par le Canada aux mesures de conservation déployées dans les autres pays importants pour les oiseaux migrants du Canada. La contribution des partenaires de conservation d'Environnement Canada aux stratégies est tout aussi essentielle que leur collaboration à la mise en œuvre des recommandations contenues dans les stratégies.

Pour assurer l'emploi d'une méthode uniforme dans toutes les RCO, Environnement Canada a établi des normes nationales pour la conception des stratégies. Les stratégies de conservation des oiseaux serviront de toile de fond à l'établissement, pour chaque RCO, de plans de mise en œuvre qui s'appuieront sur les programmes actuellement exécutés sous l'égide des plans conjoints ou d'autres mécanismes de partenariat. Les propriétaires fonciers, y compris les Autochtones, seront consultés avant la mise en œuvre des stratégies.

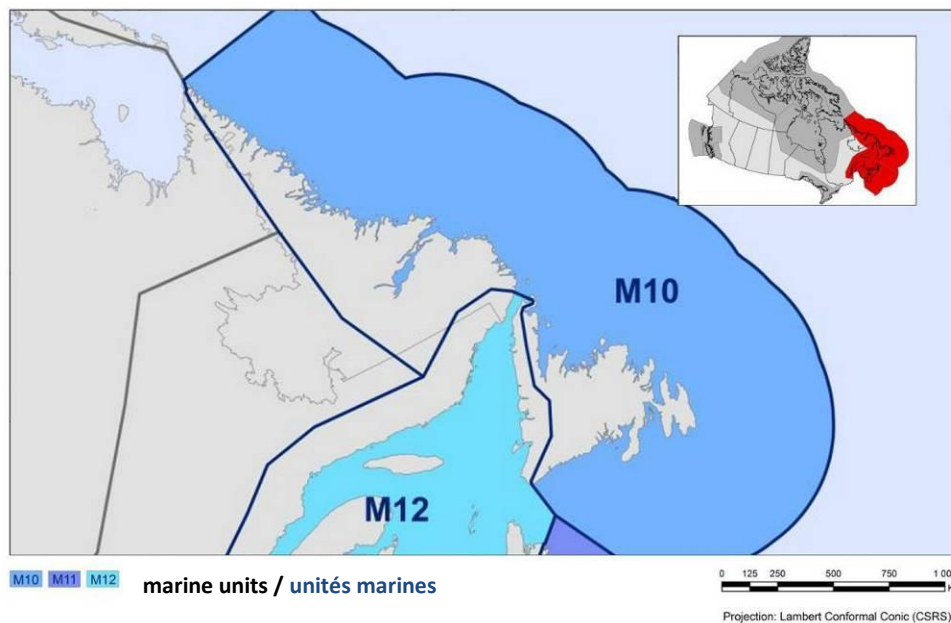
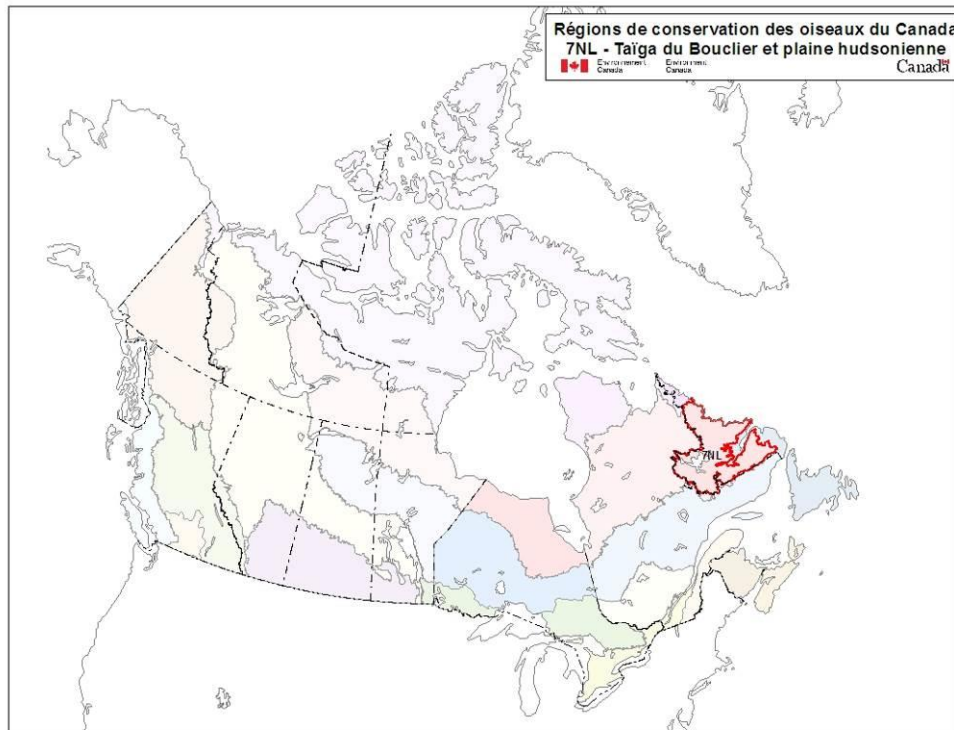
Les objectifs de conservation et les mesures recommandées dans les stratégies de conservation constitueront le fondement biologique qui soutiendra la formulation des lignes directrices et des pratiques de gestion bénéfiques favorisant l'observation des règlements d'application de la *Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrants*.

Remerciements

Le présent document s'appuie sur des modèles élaborés par Alaine Camfield, Judith Kennedy et Elsie Krebs, avec l'aide des planificateurs des régions de conservation des oiseaux dans chacune des régions du Service canadien de la faune au Canada. Un travail de cette envergure ne pourrait être accompli sans l'apport d'autres collègues qui ont fourni ou validé l'information technique, commenté les versions antérieures de la stratégie et soutenu le processus de planification. Nous tenons à remercier les personnes suivantes : Karyne Bellehumeur, Doug Bliss, Andrew Boyne, Paul Chamberland, Kevin Davidson, Michael Elliott, Carina Gjerdrum, Alan Hanson, Christie MacDonald, Paul MacDonald, Bryan Martin, Bruce Pollard, Martin Raillard, Isabelle Robichaud, Dane Stuckel, Peter Thomas, Kyle Wellband, Becky Whittam, ainsi que les autres réviseurs.

Pour obtenir une copie de la version complète de la présente stratégie, veuillez nous contacter à migratorybirds_oiseauxmigrateurs@ec.gc.ca.

Stratégie de conservation des oiseaux pour la région de conservation des oiseaux 7 et l'unité biogéographique marine 10 de Terre-Neuve-et-Labrador : Taïga du Bouclier et plaine hudsonienne et les Plateaux de Terre-Neuve et du Labrador



Sommaire

La présente stratégie regroupe la meilleure information disponible tirée de la documentation sur la conservation des oiseaux à Terre-Neuve-et-Labrador (T.-N.-L.). Elle identifie les espèces prioritaires pour la conservation, les principales menaces pour ces espèces et les mesures de conservation clés requises pour les protéger. Elle vise à devenir un outil pour la planification future de la conservation, un guichet unique où sont regroupés et exposés des renseignements importants sur la conservation des oiseaux. Cette stratégie s'appuie sur les stratégies de conservation des oiseaux existantes et étaye celles créées pour les autres régions de conservation des oiseaux (RCO) dans tout le Canada à l'aide de la meilleure information disponible. De manière collective, ces stratégies de conservation utilisées dans les régions serviront de cadre pour mettre en œuvre la conservation des oiseaux à l'échelle nationale, ainsi qu'à déterminer les problèmes de conservation internationaux associés aux oiseaux prioritaires au Canada. Les stratégies ne se veulent pas très normatives, mais visent plutôt à guider les futurs efforts de mise en œuvre par les divers partenaires et intervenants. Ci-dessous se trouve un aperçu des groupes d'espèces prioritaires et des principales menaces et mesures de conservation identifiées.

La région de conservation des oiseaux 7 (RCO 7; Taïga du Bouclier et plaine hudsonnienne) englobe l'est des Territoires du Nord-Ouest, le sud du Nunavut, le nord du Manitoba et de l'Ontario ainsi que le centre-nord du Québec et du Labrador. La portion de la RCO 7 à Terre-Neuve-et-Labrador (RCO 7 T.-N.-L.) est entièrement comprise dans le Labrador et couvre 77 % de sa surface. La région est une combinaison de forêts de transition, couvrant plus de 40 % de la masse terrestre ainsi que des étendues à peu près égales de toundra au nord et de forêts conifériennes au sud. De nombreux lacs et milieux humides peuvent également se trouver dans des dépressions formées par les glaciers.

Bien que les milieux humides ne soient pas aussi communs dans le paysage que les forêts conifériennes ou les habitats herbacés, ils sont utilisés par le plus grand nombre d'espèces d'oiseaux prioritaires (19 espèces). Les zones côtières (au-dessus de la marée haute) et les forêts conifériennes sont aussi importantes pour les espèces d'oiseaux prioritaires puisqu'ils sont utilisés par 15 et 14 espèces prioritaires, respectivement. Dans l'unité marine biogéographique (UBM) des plateaux de Terre-Neuve-et-Labrador (UBM 10 T.-N.-L.), la côte intertidale et les eaux marines sont toutes les deux importantes pour les espèces prioritaires.

On compte 36 espèces d'oiseaux prioritaires dans la RCO 7 T.-N.-L., y compris 18 oiseaux terrestres, 6 oiseaux de rivage, 3 oiseaux aquatiques, et 9 espèces de sauvagine. Dans l'UBM 10 T.-N.-L., 39 espèces prioritaires ont été identifiées, y compris 1 oiseau terrestre, 8 oiseaux de rivage, 18 oiseaux aquatiques, et 12 espèces de sauvagine. On compte six (17 %) espèces prioritaires dans la RCO 7 T.-N.-L., et cinq (13 %) dans l'UBM 10 T.-N.-L. qui sont officiellement protégées par la *Loi sur les espèces en péril* (LEP) du gouvernement du Canada.

La majorité des objectifs de population (50 %) établis pour les espèces prioritaires dans la RCO 7 T.-N.-L. visent à « évaluer/maintenir » les espèces prioritaires, ce qui indique un manque de

données pour évaluer de façon fiable une tendance ainsi que le besoin d'une surveillance supplémentaire pour ces espèces. Le maintien de la taille de population actuelle était un objectif défini pour 42 % des espèces prioritaires, indiquant que ces populations ou ces espèces sont relativement stables. Des objectifs d'augmenter la taille de population de 50 % ou 100 % ont été identifiés pour les 8 % d'espèces prioritaires pour lesquelles des déclin de population ont été identifiés. Dans l'UBM 10 T.-N.-L., on manque de données pour évaluer de façon fiable une tendance pour la majorité des espèces prioritaires (74 %); par conséquent, les objectifs de population visent à « évaluer/maintenir » ces espèces. Quinze pour cent (15 %) des espèces prioritaires ont un objectif de population visant à « maintenir », tandis que 10 % ont reflété des déclin de population et se sont vus attribuer des objectifs de population visant à rétablir ou à augmenter leur taille de population de 50 ou de 100 %. Le Pluvier siffleur (sous-espèce *melodus*) et la Mouette blanche ont des objectifs de rétablissement précis décrits dans leurs programmes de rétablissement de la LEP respectifs.

Une variété de menaces actuelles et potentielles touche l'avifaune de la région. La menace la plus fréquemment identifiée à l'égard des espèces prioritaires dans la RCO 7 T.-N.-L. était un manque de renseignements sur la distribution, l'abondance et les tendances démographiques des espèces, reflétant le besoin d'une recherche et d'une surveillance approfondies. La dégradation de l'habitat et la mortalité accrue découlant des changements climatiques constituaient également des menaces importantes pour les espèces. D'autres menaces incluent la mortalité liée aux collisions, la dégradation de l'habitat découlant des pratiques forestières et du développement forestier, et la mortalité liée à la chasse et à la prise accessoire. Pour les espèces dans l'UBM 10 T.-N.-L., la menace la plus importante était de loin la contamination découlant de sources industrielles et militaires, y compris le mercure et les biphényles polychlorés (BPC). Le manque de renseignements sur les espèces prioritaires était aussi un problème important pour les espèces dans cette unité de planification.

Des objectifs de conservation ainsi que des mesures associées ont été identifiés pour adresser les menaces principales affectant les espèces prioritaires. Il y a une variété d'objectifs et de mesures recommandées, cependant, les objectifs de conservation les plus fréquemment identifiés dans la RCO 7 T.-N.-L. et l'UBM 10 T.-N.-L. consistent à améliorer notre compréhension des espèces d'oiseaux prioritaires, à assurer des habitats adéquats, à réduire la mortalité et à augmenter la productivité des espèces. Une combinaison des pratiques de gestion bénéfiques, de la restauration des habitats naturels, de la protection et de la gestion des sites, de l'éducation du public, et de modifications de la législation pourrait atténuer un grand nombre des menaces identifiées à l'égard des espèces prioritaires dans ces unités de planification.

Nous espérons que les renseignements que contient cette stratégie sont utiles pour orienter les mesures de conservation futures, en particulier en termes de conservation des habitats, car ils comprennent notamment de l'information pertinente sur les espèces prioritaires, les menaces et les mesures de conservation sous la forme d'un sommaire.

Introduction : Stratégies de conservation des oiseaux

Contexte

Le présent document fait partie d'une série de stratégies régionales de conservation des oiseaux qu'Environnement Canada a préparées pour toutes les régions du pays. Ces stratégies répondent au besoin qu'a Environnement Canada d'établir des priorités de conservation des oiseaux qui soient intégrés et clairement formulés, afin de soutenir la mise en œuvre du programme canadien sur les oiseaux migrateurs, tant au pays qu'à l'échelle internationale. Cette série de stratégies prend appui sur les plans de conservation déjà établis pour les quatre groupes d'oiseaux (sauvagine¹, oiseaux aquatiques², oiseaux de rivage³ et oiseaux terrestres⁴) dans la plupart des régions du Canada, et sur des plans nationaux et continentaux, et inclut les oiseaux qui relèvent des mandats provinciaux et territoriaux. De plus, ces nouvelles stratégies uniformisent les méthodes employées partout au Canada, en plus de combler des lacunes, puisque les plans régionaux précédents ne couvrent pas toutes les régions du Canada ni tous les groupes d'oiseaux.

Ces stratégies présentent un recueil des interventions requises selon le principe général préconisant l'atteinte des niveaux de population établis à partir de données scientifiques, principe promu par les quatre principales initiatives de conservation des oiseaux. Ces niveaux de population ne correspondent pas nécessairement aux populations minimales viables ou durables, mais sont représentatifs de l'état de l'habitat ou du paysage à une époque antérieure aux chutes démographiques importantes qu'ont connues récemment de nombreuses espèces, de sources connues ou inconnues. Les menaces dégagées dans ces stratégies ont été établies à partir de l'information scientifique actuellement disponible et d'avis d'experts. Les objectifs et les mesures de conservation correspondants vont contribuer à stabiliser les populations aux niveaux souhaités.

Les stratégies s'appliquant aux régions de conservation des oiseaux ne sont pas des documents hautement directifs. En général, les praticiens devront consulter des sources d'information complémentaires à l'échelle locale afin d'obtenir suffisamment de détails pour pouvoir appliquer les recommandations des stratégies. Des outils comme des pratiques de gestion bénéfiques permettront aussi d'orienter la mise en œuvre des stratégies. Les partenaires qui souhaitent contribuer à mettre en œuvre ces stratégies, comme les participants aux plans conjoints pour l'habitat établis dans le cadre du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine (PNAGS), connaissent bien le type de planification détaillée de la mise en œuvre nécessaire pour coordonner et accomplir le travail de terrain.

¹ PNAGS, Comité du plan (2004).

² Milko et coll. (2003).

³ Donaldson et coll. (2000).

⁴ Rich et coll. (2004).

Structure de la stratégie

Cette stratégie comporte deux groupes de planification canadienne distincts : la région de conservation des oiseaux 7 de Terre-Neuve et Labrador (RCO 7 T.-N.-L.), ainsi que l'unité biogéographique marine 10 entourant les côtes provinciales (UBM 10 T.-N.-L.). Ces unités comprennent des listes différentes d'espèces d'oiseaux prioritaires. L'UBM présente seulement deux catégories d'habitat s'appuyant sur les catégories de couverture terrestre : plans d'eau, neige et glace et zones côtières. Pour les distinguer des catégories d'habitat équivalentes dans la RCO 7 T.-N.-L., elles sont désignées en tant que catégorie d'habitats des eaux marines et des zones côtières (intertidales) dans l'UBM, et en tant que catégorie d'habitats de plans d'eau intérieurs et zones côtières (au-dessus de la marée haute) dans la RCO 7.

Bien que les îles françaises de Saint-Pierre et Miquelon se situent géographiquement dans l'UBM 10 T.-N.-L., les menaces affectant les espèces prioritaires à l'intérieur de la Zone économique exclusive de la France sont traitées uniquement dans la section 3 de la version complète de cette stratégie : Menaces à l'extérieur du Canada. Pour les espèces prioritaires de l'UBM 10 T.-N.-L., aucune des mesures de conservation avancée pour contrer les menaces ne s'applique au territoire français, ni à la Zone économique exclusive de la France. De plus, toutes les cartes présentées dans la présente stratégie devraient être interprétées comme étant exclusives au territoire français, et de la Zone économique exclusive de la France.

La Section 1 de la stratégie, ci-dessous, contient de l'information générale sur la RCO/UBM et la sous-région, avec un survol des six éléments⁵ qui résument l'état de la conservation des oiseaux à l'échelle de la sous-région. La Section 2, dans la version complète de la stratégie, fournit des renseignements plus détaillés sur les menaces, les objectifs et les mesures à prendre pour des regroupements d'espèces prioritaires, constitués selon chacun des grands types d'habitats de la sous-région. La Section 3, aussi dans la version complète de la stratégie, présente d'autres problématiques généralisées liées à la conservation qui ne s'appliquent pas à un habitat en particulier ou qui n'ont pas été prises en compte lors de l'évaluation des menaces pour une espèce donnée, et traite des besoins en matière de recherche et de surveillance, de même que des menaces affectant les oiseaux migrateurs lorsqu'ils sont à l'extérieur du Canada. L'approche et la méthodologie sont résumées dans les annexes de la version complète, mais sont exposées plus en détail dans un document distinct (Kennedy et coll., 2012). Une base de données nationale contient toute l'information sous-jacente résumée dans la présente stratégie (disponible auprès d'[Environnement Canada](#)).

⁵ Les six éléments sont : Élément 1 – Évaluation des espèces prioritaires; Élément 2 – Habitats importants pour les espèces prioritaires; Élément 3 – Objectifs en matière de population pour les espèces prioritaires; Élément 4 – Évaluation des menaces pour les espèces prioritaires; Élément 5 – Objectifs en matière de conservation; Élément 6 – Mesures recommandées.

Caractéristiques de la région de conservation des oiseaux 7 : Taïga du Bouclier et plaine hudsonienne de Terre-Neuve-et-Labrador

L'ensemble de la RCO 7 (Taïga du Bouclier et plaine hudsonienne) couvre une superficie supérieure à 1 725 000 km² qui s'étend au-delà du Bouclier canadien qui lui-même englobe l'est des Territoires du Nord-Ouest, le sud du Nunavut, le nord du Manitoba et de l'Ontario, ainsi que le centre-nord du Québec et du Labrador (Environnement Canada, 2011). Cette région générale est principalement composée de hautes terres et de sites riverains qui sont eux-mêmes couverts de forêts mixtes et claires. Plusieurs lacs et milieux humides parsèment les dépressions formées par les glaciers, et les basses terres couvertes de tourbe sont souvent gorgées d'eau ou humides durant de longues périodes puisque le sol de ce territoire est caractérisé par du pergélisol discontinu mais étendu. Les plaines hudsoniennes au centre de la RCO est une des plus vastes zone de milieux humides au monde. Une couverture dense de carex, de mousses et de lichens recouvre les sites mal drainés, tandis que des terrains boisés composés d'épinettes et de mélèzes laricins parsèment les sites mieux drainés. Des marais côtiers et de vastes bas fonds intertidaux sont également présents le long du littoral (Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord [ICOAN], 2013).

La RCO 7 T.-N.-L. est entièrement comprise dans le Labrador et couvre 77 % de sa surface (environ 220 000 km²), y compris les régions de l'ouest, du centre et du nord du Labrador. Ces zones spécifiques reflètent la combinaison de forêts de transition, couvrant plus de 40 % de la surface terrestre ainsi que des étendues à peu près égales de toundra au nord et de forêts conifériennes au sud (figure 1). De nombreux lacs et milieux humides peuvent se trouver dans des dépressions formées par les glaciers. La végétation varie, comprenant des forêts claires d'épinettes noires (*Picea mariana*) et blanches (*Picea glauca*), des sapins baumiers (*Abies balsamea*), des terres arbustives, et des prairies. Les peuplements forestiers combinent des lichens et laissent progressivement place à des zones ouvertes de toundra arctique. La limite forestière s'étend le long de la limite nord de cette écozone. Dans la partie centrale de cette zone, on dénombre des épinettes noires et des pins gris (*Pinus banksiana*) immatures ainsi que des mélèzes laricins (*Larix laricina*), des aulnes à feuilles minces (*Alnus incana*) et des saules (*Salix spp.*) qui se trouvent dans des tourbières. Les berges, les cours d'eau et les sites en hautes terres soutiennent des espèces d'arbres, telles que l'épinette blanche (*Picea glauca*), le peuplier faux-tremble (*Populus tremuloides*), le peuplier baumier (*Populus balsamifera*), et le bouleau à papier (*Betula papyrifera*; ICOAN, 2013). Le paysage de toundra est caractérisé par un sol dénudé, par des affleurements rocheux, par des lichens et par très peu de végétation (figure 1).

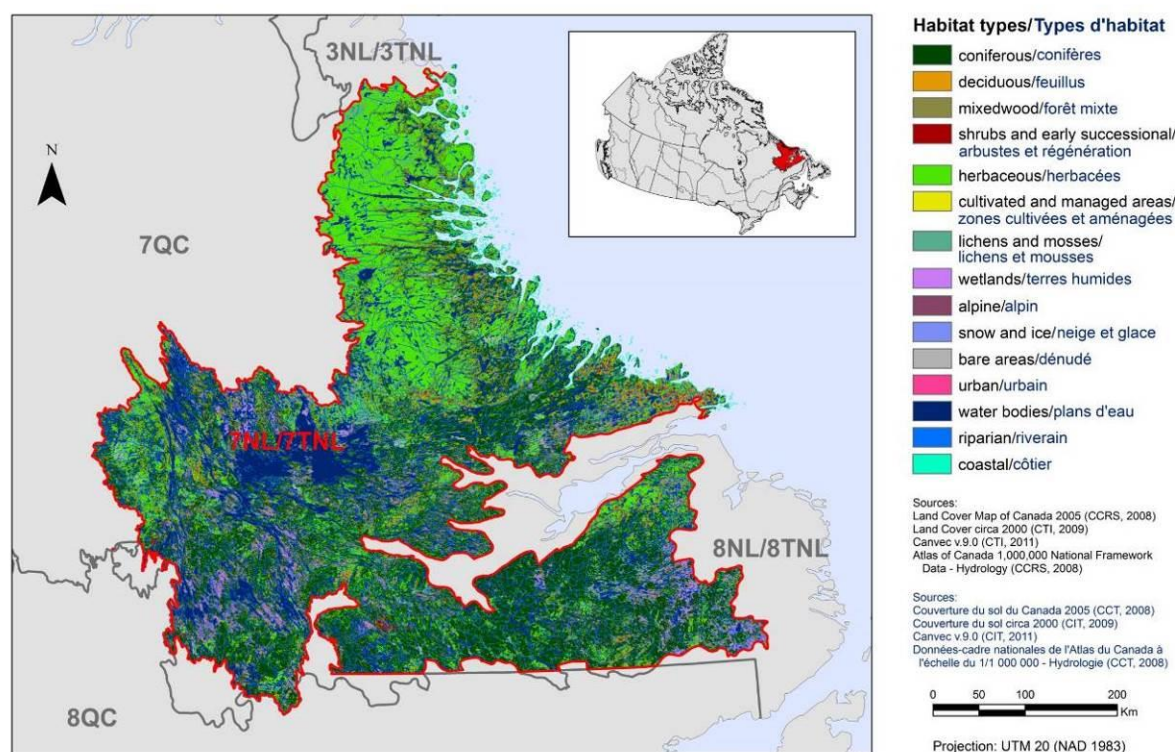


Figure 1. Couverture terrestre de la RCO 7 T.-N.-L.

Nota : La ligne rouge représente les limites géographiques établies par l'ICOAN pour les RCO. Dans le présent document, les limites de la RCO 7 T.-N.-L. ne s'étendent pas au-dessous de la marée haute.

La population de Terre-Neuve-et-Labrador est estimée à 512 659 habitants; toutefois, seulement 30 760 personnes (6 %) résident au Labrador (NL Statistics Agency, 2013). Les plus grands centres urbains dans la RCO 7 T.-N.-L. sont les villes de Labrador City (7 367 habitants), de Wabush (1 861 habitants) et de Churchill Falls (650 habitants), qui sont également les collectivités les plus éloignées dans l'arrière-pays au Canada atlantique (NL Statistics Agency, 2012; Vasseur et Catto, 2008).

Les régions incluses dans la RCO 7 T.-N.-L. sont exposées à un climat subarctique caractérisé par des étés relativement courts et frais (températures moyennes allant de 6 °C à 11 °C) avec des périodes prolongées d'ensoleillement, tandis que les hivers y sont généralement longs, secs et froids (températures moyennes allant de -24,5 °C à -11 °C (ICOAN, 2013). En outre, le courant du Labrador transporte l'eau froide vers le sud et réduit l'effet modérateur de l'océan Atlantique. Les précipitations annuelles varient de 500 mm à 800 mm dans les régions de l'ouest, mais peuvent dépasser 1 000 mm dans certaines zones le long de la côte (ICOAN, 2013).

La production d'énergie hydroélectrique est l'une des deux principales activités économiques dans la RCO 7 T.-N.-L. La centrale électrique de Churchill Falls située sur la rivière Churchill fournit des ressources hydroélectriques au Labrador et au Québec. Il s'agit de la deuxième plus grande centrale hydroélectrique souterraine en Amérique du Nord avec une capacité de

production de 5 428 MW et de l'une des plus grandes centrales électriques souterraines au monde (Nalcor Energy, 2013a). En outre, le projet du cours inférieur du fleuve Churchill permet actuellement de développer le potentiel restant des chutes Muskrat et de l'île aux Goélands afin de fournir 3 000 MW supplémentaires d'électricité aux consommateurs provinciaux (Nalcor Energy, 2013b).

L'autre activité économique principale dans la RCO 7 T.-N.-L. est l'exploration minérale. L'exploitation minière est l'une des industries les plus importantes et les plus anciennes de la province et apporte une contribution importante à l'économie avec 10,4 % ou 3,3 milliards du produit intérieur brut (PIB) en 2011 (NL Department of Finance, 2012). Les exploitations métallurgiques dans la RCO 7 T.-N.-L. sont situées dans la baie Voisey pour le nickel, le cuivre et le cobalt, et à Labrador City et à Wabush pour le minerai de fer et la dolomite. La seule exploitation non métallurgique est Labrador Iron Mines Holdings à Shefferville, incluant également le minerai de fer. En outre, on compte un certain nombre de propriétés d'installation pour le nickel, les terres rares, le fer, l'uranium, le vanadium, le cuivre, et l'or dans l'ensemble de la région (NL Department of Natural Resources, 2012a).

Le peuple autochtone du Labrador comprend les Inuits du nord de Nunatsiavut, les Inuits-Métis du sud de NunatuKavut, et les Innus (Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, 2009). Les Inuits du Labrador sont présents dans plusieurs régions de la côte nord (c.-à-d. Rigolet, Makkovik, Postville, les deux capitales administratives de Hopedale et Nain) et sont des descendants directs du peuple préhistorique de Thulé, des chasseurs qui se sont propagés depuis l'Alaska dans l'ensemble des régions circumpolaires du Canada et du Groenland. En 2005, le gouvernement du Nunatsiavut a été établi en tant que gouvernement régional au sein de la province de Terre-Neuve-et-Labrador (Nunatsiavut Government, 2009). Les Inuits-Métis du Labrador sont présents dans un certain nombre de collectivités sur les côtes centre et sud du Labrador (c.-à-d. Happy Valley Goose Bay, Mud Lake, North West River, Cartwright, rivière Paradise, Black Tickle, Norman Bay, Charlottetown, Pinsent's Arm, Williams Harbour, Port Hope Simpson, St. Lewis, Mary's Harbour et Lodge Bay), où une partie importante de la population découle des mariages entre les Inuits et la population blanche de l'Europe (NunatuKavut, 2012). De nos jours, les méthodes traditionnelles de pêche, de chasse et de piégeage des Inuits et des Métis sont toujours pratiquées par un certain nombre de membres communautaires (Pastore, 1997). Le peuple innu du Labrador occupe deux peuplements : Sheshatshiu, près du lac Melville et Natuashish le long de la côte nord; par ailleurs, beaucoup d'entre eux ont maintenu leurs langues d'origine et une partie de leurs cultures anciennes nomades (Nation Innu, 2013).

Près de 3,5 % de la superficie du Labrador (terrestre : 9 893 km², marine : 83 km²) est protégée à l'échelle provinciale ou fédérale (Conseil canadien des aires écologiques, 2011, figure 2). Il n'y a pas de réserve nationale de faune ou de refuge d'oiseaux migrateurs au Labrador dans la RCO 7 T.-N.-L. En 2008, le Canada et le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador ont annoncé un engagement consistant à établir une réserve de parc national de 10 700 km² dans l'aire de nature sauvage des monts Mealy au Labrador. En conséquence, la province a également fait part de son engagement de protéger les terres adjacentes à cette réserve de parc national avec la création d'un parc provincial de préservation de voie navigable qui protégera la rivière Eagle. Une fois les ententes établies avec la province et les groupes autochtones, cette réserve de parc national ainsi que le parc provincial de préservation de voie navigable adjacent formeront la plus vaste zone protégée au Canada atlantique (Parcs Canada, 2011).

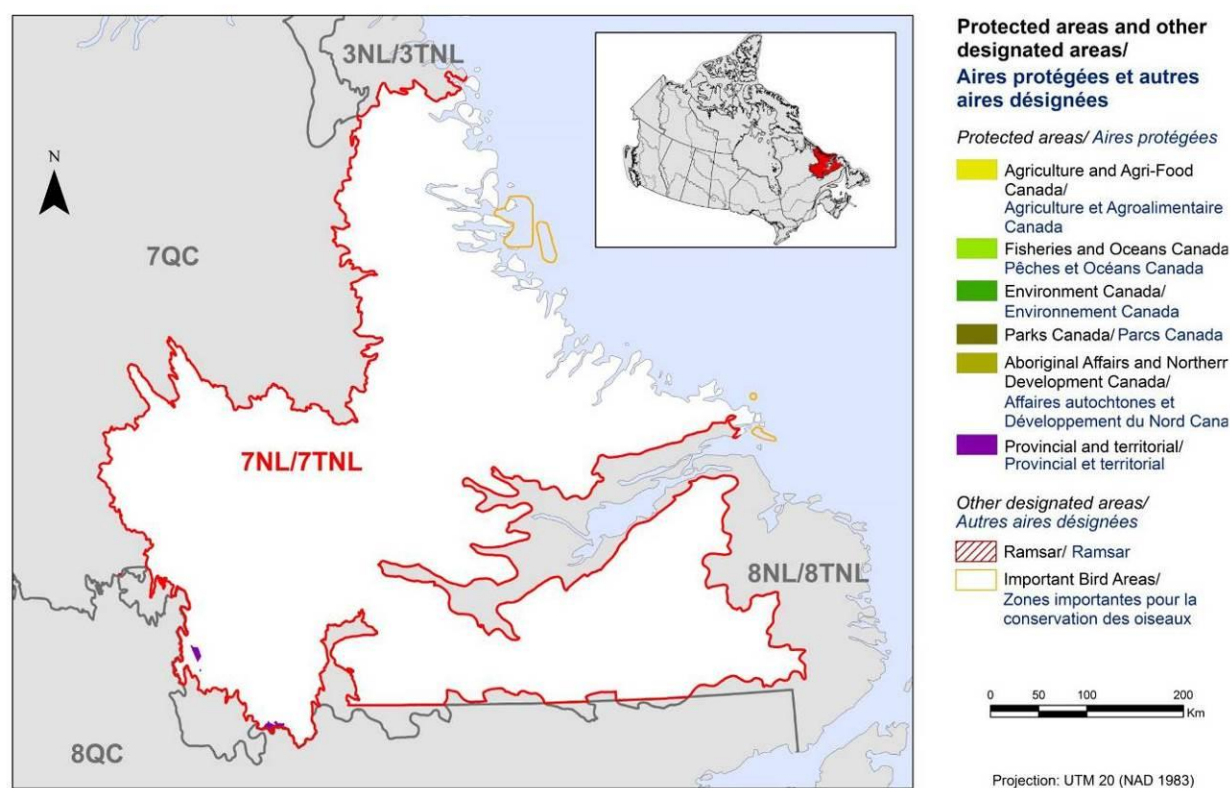


Figure 2. Carte des aires protégées et désignées dans la RCO 7 Terre-Neuve-et-Labrador.

À Terre-Neuve-et-Labrador, l'aire continentale totale est de 404 517 km², dont 94 % appartient à la Couronne provinciale. Ainsi, la majorité (en nombre et en superficie totale) des zones protégées sont gérées par la province, y compris 3 zones terrestres (193 km²) et une zone maritime (24 km²) au Labrador. Il y a également la réserve écologique Redfir Lake-Kapitagas Channel (82 km²), divisée en deux parcelles et située au sud du Labrador (NL Department of Environment and Conservation, 2013a). La Conservation de la nature Canada est une organisation non gouvernementale engagée dans la protection et la gestion des terres aux fins de conservation et elle travaille actuellement dans la RCO 7 T.-N.-L. sur un plan de conservation

des habitats avec les collectivités et d'autres organisations non gouvernementales de l'environnement, des universités ainsi que le gouvernement de Nunatsiavut, la Nation Innu, le conseil communautaire de NunatuKavut, et les gouvernements fédéral et provinciaux. D'autre part, des désignations reconnaissant une valeur écologique unique (mais qui ne protègent pas officiellement l'habitat) ont permis de davantage sensibiliser le public et ont facilité la conservation d'habitats importants sur le plan écologique dans la RCO 7 T.-N.-L. Ces habitats incluent quatre zones importantes pour la conservation des oiseaux (IBA Canada, 2012) dans le nord-est de la baie Groswater (174 km²), le littoral de Nain (1 428,66 km²), les îles côtières au sud-est de Nain (532 km²), et l'île Quaker Hat (33 km²).

Caractéristiques de l'unité biogéographique marine 10 : Plateaux de Terre-Neuve-et-Labrador

Les plateaux de Terre-Neuve-et-Labrador (UBM 10, qui correspondent à M10 sur la figure 3) s'enfoncent dans l'océan Atlantique depuis la côte est et englobent l'une des plus grandes régions du plateau continental au monde (Pêches et Océans Canada, 2010). S'étendant de la pointe nord du Labrador vers le sud jusqu'aux Grands Bancs au large de l'île de Terre-Neuve, et reliée par les zones économiques exclusives canadiennes, la superficie totale de l'UBM 10 T.-N.-L. est supérieure à 2,5 million km² (Pêches et Océans Canada, 2010). La structure du fond marin des plateaux de Terre-Neuve-et-Labrador varie fortement et ils sont représentés par des formes côtières importantes, des bancs au large, des pentes et des canyons (Pêches et Océans Canada, 2010). Les côtes sont continuellement modifiées en raison de l'exposition à l'action des vagues et à la glace de mer, et par la fluctuation des niveaux de la mer avec une élévation variant de zones ayant un relief bas à des falaises abruptes, et des amplitudes de marées constantes variant de 0,8 à 1,6 m (Templeman, 2010). La région du plateau continental est généralement divisée en trois zones : (1) un plateau interne, une zone étroite parallèle à la côte jusqu'à 20 km de large; (2) un plateau central interne, consistant en une vaste zone plutôt plate, avoisinant 50 à 150 km de large et atteignant entre 50 et 200 m de profondeur et (3) un plateau extérieur. La région de la pente continentale est située au-delà de ce rebord continental et atteint rapidement des profondeurs supérieures à 3 000 m (Templeman, 2010).

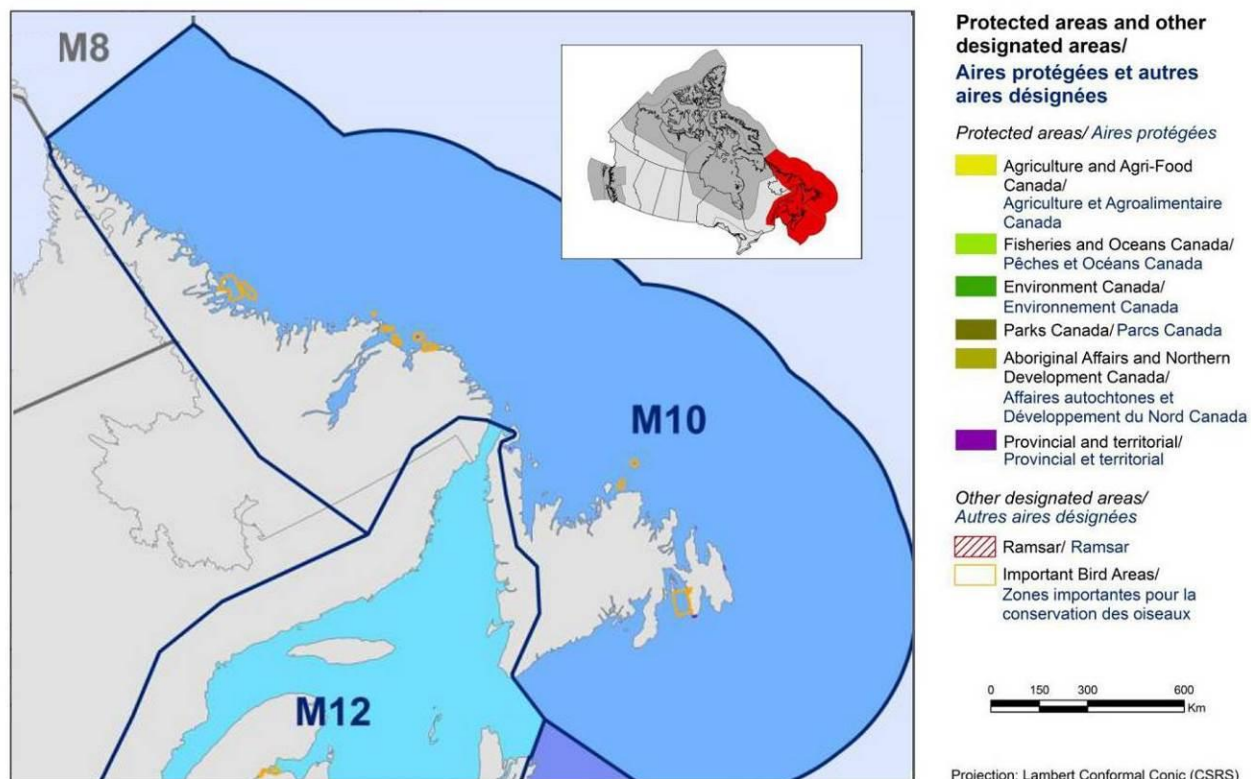


Figure 3. Carte des aires protégées et désignées marines de l'UBM 10 T.-N.-L. (M10).

Les eaux au large des plateaux de Terre-Neuve-et-Labrador sont principalement influencées par le courant du Labrador qui se dirige vers le sud dans les branches littorales et au large. La branche au large trouve son point de départ dans le courant de l'ouest du Groenland et borde le plateau continental et les Grands Bancs. Elle transporte également dix fois plus d'eau que la branche littorale et elle est plus salée et plus chaude (Rose, 2007). La branche littorale plus froide et plus fraîche a son point d'origine dans le Haut-Arctique canadien, reçoit des apports d'eau douce des rivières situées le long de son chemin et embrasse la côte nord-est de Terre-Neuve-et-Labrador avec le chenal d'Avalon; elle tourne également à l'est le long de la côte sud de l'île et pénètre dans la baie Placentia avant d'entrer dans le golfe du Saint-Laurent (Rose, 2007). Une petite portion de l'UBM 10 T.-N.-L. est recouverte de glace de mer pendant sept à dix mois par an. Les icebergs sont abondants et sont présents tout au long de l'année. La plupart de ces icebergs sont produits par des glaciers sur la côte du Groenland qui se détachent et sont transportés vers le nord; ils suivent une direction antihoraire autour de la baie de Baffin, puis vers le sud à travers le détroit de Davis par le courant du Labrador (Templeman, 2010). Le mélange du courant du Labrador avec les eaux plus chaudes du Gulf Stream, ainsi que la forme du fond de l'océan dans l'UBM 10 T.-N.-L. ramène des éléments nutritifs à la surface et fait de ces eaux parmi les plus productives au monde (Pêches et Océans Canada, 2010). Les plateaux de Terre-Neuve-et-Labrador maintiennent une diversité impressionnante de vie marine étant donné leur nature tempérée, y compris diverses espèces de corail d'eau froide, de plancton, de poissons, de mammifères, d'amphibiens et d'oiseaux de mer. Outre l'effet sur les éléments nutritifs, le mélange des courants froids et chauds entraîne souvent un brouillard fréquent et dense dans cette région, ce qui est très courant sur les Grands Bancs et le long des côtes sud et sud-est de Terre-Neuve (Encyclopædia Britannica en ligne, 2013). Les eaux marines des plateaux de Terre-Neuve-et-Labrador font également parmi les régions qui subissent le plus de tempêtes en Amérique du Nord (Templeman, 2010).

Dans l'UBM 10 T.-N.-L., des activités d'exploration et d'exploitation pétrolière et gazière intensives extracôtières se déroulent dans la région des Grands Bancs. Cette industrie représentait environ 33 % (10 350 milliards de dollars) du PIB provincial en 2011 (NL Department of Finance, 2012). À l'heure actuelle, la province comporte trois secteurs pétroliers principaux : Hibernia, Terra Nova et White Rose. Le site Hebron constituera le quatrième projet de pétrole marin indépendant de Terre-Neuve-et-Labrador; les activités de développement se déroulent depuis 2008 et les premières quantités de pétrole sont prévues pour 2017 (NL Department of Finance, 2012; NL Department of Natural Resources, 2013c).

Les Grands Bancs sont également l'une des aires de pêche les plus riches au monde; par conséquent, l'industrie de pêche, qui comprend une récolte combinée de poissons (morue, églefin, flétan et hareng), mollusques et crustacés (crabe, crevette et myes; NL Department of Natural Resources, 2013d), reste une partie importante de l'économie provinciale. Cette industrie apporte une contribution de plus de 215 millions de dollars au PIB chaque année lorsqu'elle est considérée en combinaison avec la chasse et le piégeage (NL Department of Finance, 2012). L'aquaculture constitue également une industrie importante pour la province. Tous les sites d'aquaculture de l'UBM 10 T.-N.-L. sont situés près des côtes de l'île de

Terre-Neuve, avec la plus forte concentration située dans la région de la baie d'Esprit (Templeman, 2010). L'industrie se développe au niveau de l'aquaculture de la truite arc-en-ciel anadrome, le saumon de l'Atlantique, les moules bleues et la morue. L'aquaculture d'autres espèces, telles que les pétoncles et l'omble chevalier, est également examinée (Pêches et Océans Canada, 2010; Newfoundland Aquaculture Industry Association, 2011).

Le transport maritime est une composante importante de l'économie, car les industries principales situées dans l'UBM 10 T.-N.-L. dépendent de l'océan (c.-à-d. pêche, exploration pétrolière et gazière). L'emplacement stratégique de cette région sur l'orthodromie entre l'est de l'Amérique du Nord et l'Europe est important pour la navigation nationale et internationale. En plus, le détroit de Cabot relie les voies de navigation transatlantique à la voie maritime du Saint-Laurent et aux Grands Lacs (Templeman, 2010). Sur l'île de Terre-Neuve, le port Come By Chance dans la baie Placentia s'occupe d'immenses volumes de marchandises (utilisé principalement pour le transport du pétrole) et est d'abord, le port principal dans la région. Parmi les autres ports, on trouve Whiffen Head, Hibernia et Holyrood (Templeman, 2010). Le port de St. John's représente également un port commercial important pour les expéditions de biens de consommation et industriels tandis qu'au Labrador, Happy Valley-Goose Bay est le port principal (Transports Canada, 2012). En plus des gros navires de charge, le secteur du transport maritime comprend les traversiers, les remorqueurs ou les barges, la navigation de plaisance et la circulation des paquebots de croisière. Plusieurs traversiers plus petits relient de nombreuses autres villes et communautés autour de l'île de Terre-Neuve et le long de la côte du Labrador. Les services de traversier interprovinciaux emploient des traversiers autos/passagers à partir de Nord Sydney (Nouvelle-Écosse) vers les villes de Port aux Basques et d'Argenteau sur la côte sud de l'île de Terre-Neuve (NL Department of Transportation and Works, 2012). Les activités impliquant des remorqueurs et la navigation de plaisance sont également fréquentes et ont tendance à être limitées aux eaux côtières, aux plans d'eau intérieurs et dans les ports (Cruiseship Authority of Newfoundland and Labrador, 2013).

L'UBM 10 T.-N.-L. comporte deux zones de protection marines importantes représentant 0,44 % de la superficie totale (figure 3). Pêches et Océans Canada est chargé de la zone de protection marine de Eastport (3 km²) dans la baie Bonaville sur l'île de Terre-Neuve. En outre, le chenal Laurentien entre les provinces de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve-et-Labrador est actuellement étudié en tant que future zone de protection marine potentielle (Pêches et Océans Canada, 2012). Il existe une zone de protection marine importante au Labrador : la zone de protection marine de Gilbert Bay (59 km²) gérée par Pêches et Océans Canada. On observe également de nombreuses réserves écologiques dans l'UBM 10 T.-N.-L., notamment la réserve écologique des îles Gannet (24 km²) qui est gérée par la province et protège les colonies d'oiseaux de mer les plus grandes et les plus diversifiées en Amérique du Nord (p. ex., Petit Pingouin, Macareux moine, Guillemot marmette et de Brünnich, Mouette tridactyle, Goéland marin et Fulmar boréal). D'autres réserves écologiques importantes d'oiseaux de mer dans l'UBM 10 T.-N.-L. comportent l'île Baccalieu, le cap Ste-Marie, l'île Funk, la baie Witless, les îles de Hare Bay et la réserve écologique provisoire de Lawn Islands Archipelago (NL Department of Environment and Conservation, 2013a).

Section 1 : Aperçu des résultats – tous les oiseaux, tous les habitats

Élément 1 : Évaluation des espèces prioritaires

Les stratégies de conservation des oiseaux établissent quelles sont les « espèces prioritaires » parmi toutes les espèces d'oiseaux régulièrement observées dans chaque sous-région de conservation des oiseaux. Les espèces qui sont vulnérables en fonction de la taille de leur population, de leur répartition, des tendances démographiques, de leur abondance et des menaces font partie des espèces prioritaires, puisque leur « conservation » est « préoccupante ». Sont incluses également quelques espèces largement réparties et abondantes, considérées comme des espèces « d'intendance ». Les espèces d'intendance sont incluses parce qu'elles illustrent parfaitement l'avifaune nationale ou régionale, ou du fait qu'une forte proportion de leur aire de distribution ou de leur population continentale se situe dans la sous-région. La conservation de plusieurs de ces espèces peut s'avérer quelque peu préoccupante, alors que d'autres peuvent n'exiger pour l'instant aucun effort particulier de conservation. Les espèces dont la « gestion » est préoccupante sont aussi incluses comme espèces prioritaires lorsqu'elles ont atteint (ou dépassé) l'objectif de population fixé, mais nécessitent une gestion continue en raison de leur importance socioéconomique comme espèces d'intérêt cynégétique ou en raison de leurs effets sur d'autres espèces ou habitats.

Cette opération de détermination des priorités a pour but de focaliser les efforts de mise en œuvre sur les enjeux les plus importants pour l'avifaune canadienne. Le tableau 1 dresse la liste complète de toutes les espèces prioritaires et indique le motif de leur inclusion. Les tableaux 2 et 3 résument le nombre d'espèces prioritaires dans la RCO 7 T.-N.-L. et l'UBM 10 T.-N.-L., par groupe d'oiseaux et selon la justification de leur statut prioritaire.

Dans la RCO 7 T.-N.-L., on compte 36 espèces prioritaires (tableau 2), dont la plupart sont des oiseaux terrestres (18 espèces). On compte également 6 espèces d'oiseaux de rivage, 3 espèces d'oiseaux aquatiques et 9 espèces de sauvagine. Dans l'ensemble, 45 % des sauvagines et 30 % des oiseaux de rivage sont des espèces d'oiseaux prioritaires, par rapport à 27 % des oiseaux aquatiques et 25 % des oiseaux terrestres (tableau 2). Six espèces prioritaires (17 %) sont protégées en vertu de la LEP du gouvernement du Canada (Registre public des espèces en péril, 2012) : toutes sont des oiseaux terrestres (tableau 3).

Dans l'UBM 10 T.-N.-L. 39 espèces prioritaires ont été identifiées (tableau 2) : une espèce d'oiseau terrestre, huit espèces d'oiseaux de rivage, 18 espèces d'oiseaux aquatiques et 12 espèces de sauvagine. Dans l'ensemble, 50 % des espèces de sauvagine et 41 % des espèces d'oiseaux aquatiques sont des espèces prioritaires, par rapport à 31 % des oiseaux de rivage et 25 % des oiseaux terrestres. Cinq espèces prioritaires (13 %) sont officiellement protégées en vertu de la LEP du gouvernement du Canada (Registre public des espèces en péril, 2012) : deux espèces d'oiseaux de rivage, une espèce d'oiseau aquatique et deux espèces de sauvagine (tableau 3).

Dans la RCO 7 T.-N.-L. et l'UBM 10 T.-N.-L., on a fréquemment attribué aux oiseaux terrestres un statut prioritaire en raison de leur préoccupation régionale ou de leur inscription sur la liste d'intendance, tandis que les oiseaux de rivage et les oiseaux terrestres avaient tendance à obtenir le statut de priorité en raison de leur préoccupation à l'échelle nationale ou continentale (tableau 3). Cette différence est expliquée principalement par le manque d'information à l'échelle régionale concernant de nombreuses espèces d'oiseaux aquatiques et de rivage. Pour la sauvagine, la principale raison de l'inclusion de ces espèces en tant qu'espèces prioritaires est leur statut modérément élevé, élevé ou très élevé en vertu du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine (PNAGS, Comité du Plan, 2004; tableau 3).

Tableau 1. Espèces prioritaires dans la RCO 7 et l'UBM 10 de T.-N.-L., objectifs de population et justification du statut prioritaire.

Nota : Le terme « Oui » indique une occurrence d'espèce prioritaire au sein de l'unité de planification; il indique aussi la raison de l'inclusion en tant qu'inscription prioritaire.

RCO 7 TNL	UBM 10 TNL	Espèce prioritaire	Groupe d'oiseaux	Objectif de population ¹	LEP ²	COSEPAC ³	Inscription provinciale ⁴	Préoccupation nationale/ continentale	Intendance nationale/continentale	Préoccupation régionale/sous-régionale	Intendance régionale/ sous-régionale	Sauvagine ⁵	Examen par des experts ⁶
Oui		Bruant des marais	Oiseaux terrestres	Maintenir				Oui	Oui		Oui		
Oui		Buse pattue	Oiseaux terrestres	Maintenir					Oui		Oui		
Oui		Chouette épervière	Oiseaux terrestres	Maintenir							Oui		
Oui		Durbec des sapins	Oiseaux terrestres	Maintenir				Oui	Oui		Oui		
Oui		Engoulevent d'Amérique	Oiseaux terrestres	Évaluer/maintenir [†]	M	M	M	Oui					
Oui		Faucon émerillon	Oiseaux terrestres	Maintenir							Oui		
Oui		Faucon gerfaut	Oiseaux terrestres	Maintenir					Oui		Oui		
Oui		Faucon pèlerin (<i>anatum/tundrius</i>)	Oiseaux terrestres	Évaluer/maintenir [†]	P	P	VU		Oui				
Oui		Grive à joues grises	Oiseaux terrestres	Évaluer/maintenir			VU						
	Oui	Harfang des neiges	Oiseaux terrestres	Maintenir					Oui				
Oui		Hibou des marais	Oiseaux terrestres	Évaluer/maintenir [†]	P	P	VU	Oui			Oui		

¹ Les objectifs de population s'appliquent à toutes les unités où les espèces sont prioritaires (RCO 7 et/ou UBM 10 T.-N.-L.), sauf indication contraire.

² Espèces inscrites à l'Annexe 1 de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP) comme : en voie de disparition (VD), menacées (M) ou préoccupantes (P) (Registre public des espèces en péril, 2012).

³ Évaluation par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) : en voie de disparition (VD), menacées (M) ou préoccupantes (P; COSEPAC, 2012).

⁴ Espèce inscrite en vertu de la *Endangered Species Act* de Terre-Neuve-et-Labrador comme étant en voie de disparition (VD), menacée (M) ou vulnérable (VU; NL Department of Environment and Conservation, 2013b).

⁵ Espèces de sauvagine figurant à la liste des « espèces clés » dans le plan de mise en œuvre du Plan conjoint des habitats de l'Est 2007-2012 (PCHE, 2008), ou ayant un niveau « modérément élevé », « élevé » ou « très élevé » de besoins de conservation/surveillance soit dans la catégorie reproductive ou non-reproductive dans la région de conservation de la sauvagine (RCS) 7 (analogue à la RCO 7) du PNAGS (PNAGS, Comité du Plan, 2004).

⁶ Espèces ajoutées par le groupe de travail technique de Terre-Neuve-et-Labrador.

[†] L'objectif de population intérim sera remplacé dès que ces documents de rétablissement seront publiés pour cette espèce inscrite en vertu de la LEP.

Tableau 1 (suite)

RCO 7 TNL	UBM 10 TNL	Espèce prioritaire	Groupe d'oiseaux	Objectif de population ¹	LEP ²	COSEPAC ³	Inscription provinciale ⁴	Préoccupation nationale/ continentale	Intendance nationale/continentale	Préoccupation régionale/sous-régionale	Intendance régionale/ sous-régionale	Sauvagine ⁵	Examen par des experts ⁶
Oui		Mésange à tête brune	Oiseaux terrestres	Maintenir					Oui				
Oui		Mésangeai du Canada	Oiseaux terrestres	Maintenir					Oui				
Oui		Moucherolle à côtés olive	Oiseaux terrestres	Évaluer/maintenir [†]	M	M	M	Oui					
Oui		Paruline à couronne rousse	Oiseaux terrestres	Maintenir				Oui	Oui		Oui		
Oui		Pic à dos noir	Oiseaux terrestres	Maintenir					Oui		Oui		
Oui		Pic à dos rayé	Oiseaux terrestres	Maintenir							Oui		
Oui		Pie-grièche grise	Oiseaux terrestres	Maintenir					Oui		Oui		
Oui		Quiscale rouilleux	Oiseaux terrestres	Maintenir [†]	P	P	VU	Oui			Oui		
	Oui	Bécasseau à croupion blanc	Oiseaux de rivage	Maintenir									Ajoutée
	Oui	Bécasseau maubèche (<i>rufa</i>)	Oiseaux de rivage	Évaluer/maintenir [†]	VD	VD	VD	Oui					
Oui		Bécasseau minuscule ⁷	Oiseaux de rivage	Évaluer/maintenir				Oui					
	Oui	Bécasseau sanderling	Oiseaux de rivage	Évaluer/maintenir				Oui					
Oui		Bécasseau semipalmé	Oiseaux de rivage	Évaluer/maintenir				Oui			Oui		
	Oui	Bécasseau violet	Oiseaux de rivage	Évaluer/maintenir				Oui					
Oui		Bécassine de Wilson	Oiseaux de rivage	Évaluer/maintenir							Oui		
Oui	Oui	Chevalier solitaire ⁷	Oiseaux de rivage	Évaluer/maintenir				Oui					
Oui	Oui	Courlis corlieu	Oiseaux de rivage	Évaluer/maintenir				Oui			Oui		
	Oui	Petit Chevalier	Oiseaux de rivage	Évaluer/maintenir				Oui					
Oui		Pluvier bronzé	Oiseaux de rivage	Évaluer/maintenir				Oui			Oui		
	Oui	Pluvier siffleur (<i>melodus</i>)	Oiseaux de rivage	Objectif de rétablissement	VD	VD	VD	Oui					

⁷ Les espèces d'oiseaux de rivage prioritaires ont été sélectionnées selon Andres, 2009. Une récente évaluation (Andres et coll., 2012) laisse désormais entendre que les populations de Bécasseau minuscule et de Chevalier solitaire sont stables. Les versions subséquentes de la base de données seront modifiées pour tenir compte de ces nouveaux renseignements.

Tableau 1 (suite)

RCO 7 TNL	UBM 10 TNL	Espèce prioritaire	Groupe d'oiseaux	Objectif de population ¹	LEP ²	COSEPAC ³	Inscription provinciale ⁴	Préoccupation nationale/ continentale	Intendance nationale/continentale	Préoccupation régionale/sous-régionale	Intendance régionale/ sous-régionale	Sauvagine ⁵	Examen par des experts ⁶
	Oui	Fou de Bassan	Oiseaux aquatiques	Maintenir					Oui		Oui		
	Oui	Grand labbe	Oiseaux aquatiques	Évaluer/maintenir				Oui					
	Oui	Grèbe jougris	Oiseaux aquatiques	Évaluer/maintenir				Oui		Oui			
	Oui	Guillemot de Brünnich	Oiseaux aquatiques	Évaluer/maintenir				Oui					
	Oui	Guillemot marmette	Oiseaux aquatiques	Évaluer/maintenir				Oui					
	Oui	Macareux moine	Oiseaux aquatiques	Maintenir									Ajoutée
	Oui	Mergule nain	Oiseaux aquatiques	Évaluer/maintenir						Oui			
	Oui	Mouette blanche	Oiseaux aquatiques	Objectif de rétablissement	VD	VD	VD	Oui					
	Oui	Mouette tridactyle	Oiseaux aquatiques	Maintenir					Oui		Oui		Ajoutée
	Oui	Océanite cul-blanc	Oiseaux aquatiques	Évaluer/maintenir				Oui		Oui			
	Oui	Petit Pingouin	Oiseaux aquatiques	Évaluer/maintenir						Oui			
Oui	Oui	Plongeon catmarin	Oiseaux aquatiques	Évaluer/maintenir				Oui					
Oui	Oui	Plongeon huard	Oiseaux aquatiques	Évaluer/maintenir				Oui			Oui		
	Oui	Puffin cendré	Oiseaux aquatiques	Évaluer/maintenir				Oui					
	Oui	Puffin des Anglais	Oiseaux aquatiques	Évaluer/maintenir				Oui					
	Oui	Puffin fuligineux	Oiseaux aquatiques	Évaluer/maintenir				Oui					
	Oui	Puffin majeur	Oiseaux aquatiques	Évaluer/maintenir						Oui			
Oui	Oui	Sterne pierregarin	Oiseaux aquatiques	Évaluer/maintenir				Oui					
Oui	Oui	Arlequin plongeur (population de l'Est)	Sauvagine	Évaluer/maintenir	P	P	VU	Oui				PCHE, PNAGS	
Oui	Oui	Bernache du Canada (population de l'Atlantique Nord)	Sauvagine	Augmenter de 50 %				Oui				PCHE, PNAGS	
Oui	Oui	Canard noir	Sauvagine	Maintenir				Oui				PCHE, PNAGS	

Tableau 1 (suite)

RCO 7 TNL	UBM 10 TNL	Espèce prioritaire	Groupe d'oiseaux	Objectif de population ¹	LEP ²	COSEPAC ³	Inscription provinciale ⁴	Préoccupation nationale/ continentale	Intendance nationale/continentale	Préoccupation régionale/sous-régionale	Intendance régionale/ sous-régionale	Sauvagine ⁵	Examen par des experts ⁶
	Oui	Eider à duvet	Sauvagine	Augmenter de 100 %				Oui				PCHE, PNAGS	
	Oui	Eider à tête grise	Sauvagine	Évaluer/maintenir				Oui				PNAGS	
Oui		Fuligule à collier	Sauvagine	Augmenter de 100 %							Oui	PCHE	
Oui	Oui	Garrot à œil d'or	Sauvagine	Maintenir (RCO 7 T.-N.-L.) Évaluer/maintenir (UBM 10 T.-N.-L.)				Oui			Oui	PCHE, PNAGS	
	Oui	Garrot d'Islande (population de l'Est) ⁸	Sauvagine	Évaluer/maintenir [†]	P	P	VU	Oui				PCHE, PNAGS	
	Oui	Grand Harle	Sauvagine	Évaluer/maintenir							Oui	PNAGS	
Oui	Oui	Harelde kakawi	Sauvagine	Évaluer/maintenir				Oui			Oui	PCHE, PNAGS	
Oui	Oui	Macreuse à bec jaune	Sauvagine	Évaluer/maintenir				Oui			Oui	PNAGS	
Oui	Oui	Macreuse à front blanc	Sauvagine	Évaluer/maintenir				Oui			Oui	PCHE, PNAGS	
	Oui	Macreuse brune	Sauvagine	Évaluer/maintenir				Oui				PNAGS	
Oui		Sarcelle d'hiver	Sauvagine	Augmenter de 50 %								PCHE	

⁸ L'évaluation des espèces d'oiseaux prioritaires a été menée avant la recherche par télémétrie, indiquant que le Garrot d'Islande (population de l'Est) utilise de nombreux sites de halte migratoire dans la RCO 7 au cours de sa migration et qu'il subit une baisse de population.

Tableau 2. Résumé du nombre d'espèces prioritaires, par groupe d'oiseaux, dans la RCO 7 et l'UBM 10 de T.-N.-L.

Groupe d'oiseaux	Nombre total d'espèces (% de l'avifaune)	Nombre total d'espèces prioritaires	Pourcentage d'espèces prioritaires	Pourcentage de la liste d'espèces prioritaires
RCO 7 T.-N.-L.				
Oiseaux terrestres	73 (59 %)	18	25 %	50 %
Oiseaux de rivage	20 (16 %)	6	30 %	17 %
Oiseaux aquatiques	11 (9 %)	3	27 %	8 %
Sauvagine	20 (16 %)	9	45 %	25 %
Total	124	36	29 %	100 %
UBM 10 T.-N.-L.				
Oiseaux terrestres	4 (4 %)	1	25 %	3 %
Oiseaux de rivage	26 (27 %)	8	31 %	20 %
Oiseaux aquatiques	44 (45 %)	18	41 %	46 %
Sauvagine	24 (24 %)	12	50 %	31 %
Total	98	39	40 %	100 %

Tableau 3. Nombre d'espèces prioritaires dans la RCO 7 et l'UBM 10 de T.-N.-L., par motif d'inclusion

Motif d'inclusion ¹	Oiseaux terrestres	Oiseaux de rivage	Oiseaux aquatiques	Sauvagine
RCO 7 T.-N.-L. Total	18	6	3	9
COSEPAC ²	5	0	0	1
Espèce inscrite à la LEP fédérale ³	5	0	0	1
Espèce en péril à l'échelle provinciale ⁴	6	0	0	1
PNAGS ⁵	–	–	–	9
Espèce préoccupante nationale/continentale	7	5	3	7
Espèce préoccupante régionale/sous-régionale	0	0	0	–
Intendance nationale/continentale	10	–	–	–
Intendance régionale/sous-régionale	12	4	1	5
Ajoutée pendant les examens par des experts ⁶	0	0	0	0
UBM 10 T.-N.-L. Total	1	8	18	12
COSEPAC ²	0	2	1	2
Espèce inscrite à la LEP fédérale ³	0	2	1	2
Espèce en péril à l'échelle provinciale ⁴	0	2	1	2
PNAGS ⁵	–	–	–	12
Espèce préoccupante nationale/continentale	0	7	13	10
Espèce préoccupante régionale/sous-régionale	0	–	4	–
Intendance nationale/continentale	1	–	2	–
Intendance régionale/sous-régionale	0	0	3	2
Ajoutée pendant les examens par des experts ⁶	0	1	2	0

¹ Une même espèce peut figurer à la liste des espèces prioritaires pour plus d'un motif. Certains motifs d'inclusion ne s'appliquent pas à certains groupes d'oiseaux (indiqué par « – »).

² Espèce considérée comme en voie de disparition, menacée ou préoccupante selon l'évaluation du COSEPAC

³ Espèce inscrite à l'Annexe 1 de la LEP comme étant en voie de disparition, menacée ou préoccupante.

⁴ Espèce inscrite comme en voie de disparition (VD), menacé (M) ou vulnérable (VU) en vertu de la *Endangered Species Act* de Terre-Neuve-et-Labrador (NL Department of Environment and Conservation, 2013b).

⁵ Espèces de sauvagine figurant à la liste des espèces clés du plan de mise en œuvre du PCHE (PCHE, 2008) ou ayant un niveau « modérément élevé », « élevé » ou « très élevé » de besoins de conservation/surveillance dans la catégorie reproductive ou non-reproductive dans la RCS 7 (analogue à la RCO 7) du PNAGS (PNAGS, Comité du Plan, 2004).

⁶ Espèces ajoutées par le groupe de travail technique de Terre-Neuve-et-Labrador.

Élément 2 : Habitats importants pour les espèces prioritaires

La détermination des besoins généraux en matière d'habitat de chaque espèce prioritaire dans la RCO permet de regrouper les espèces qui, sur le plan de l'habitat, présentent les mêmes problèmes de conservation ou nécessitent les mêmes mesures. Si un grand nombre d'espèces prioritaires associées à la même catégorie d'habitat font face à des problèmes de conservation similaires, alors la mise en place de mesures de conservation dans cette catégorie d'habitat pourrait profiter aux populations de plusieurs espèces prioritaires. Les stratégies s'appliquant aux régions de conservation des oiseaux utilisent une version modifiée des catégories de couverture terrestre standard établies par les Nations Unies (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, 2000) pour classer les habitats, et les espèces ont souvent été assignées à plus d'une catégorie d'habitats.

Les assignations d'associations d'habitat pour les espèces d'oiseaux prioritaires ont été effectuées au moyen d'une analyse documentaire et de consultations d'experts. Pour chaque espèce prioritaire dans la RCO 7 et l'UBM 10 de T.-N.-L., toutes leurs associations d'habitat connues ont été prises en compte, pas seulement les associations d'habitat principal. En raison de la variabilité de la qualité et de la disponibilité des renseignements liés aux assignations d'habitat des espèces, il n'a pas été possible de chiffrer l'importance relative de quelque habitat que ce soit. Dans ce document, les déclarations relatives à l'importance des types d'habitat pour les espèces d'oiseaux prioritaires sont liées au nombre d'oiseaux prioritaires associés à chaque habitat et peuvent ne pas refléter l'importance globale de l'habitat pour toutes les espèces d'oiseaux de l'unité de planification. Par exemple, les habitats herbacés constituent un élément paysager dominant dans la RCO 7 T.-N.-L. (figure 1), cependant, on compte seulement deux espèces d'oiseaux prioritaires (5 %) associées à ces habitats (figure 4).

Bien que les milieux humides ne soient pas aussi communs dans le paysage que certaines autres catégories d'habitat dans la RCO 7 T.-N.-L., ils sont utilisés par le plus grand nombre d'espèces d'oiseaux prioritaires (19 espèces; figure 4). Les zones côtières (au-dessus de la marée haute) et les forêts conifériennes sont aussi importantes pour les espèces d'oiseaux prioritaires puisqu'ils sont utilisés par 15 et 14 espèces prioritaires, respectivement. Les habitats herbacés, les habitats de lichens et de mousses ainsi que les habitats urbains sont utilisés par le plus petit nombre d'espèces d'oiseaux prioritaires (deux espèces pour chaque habitat; figure 4).

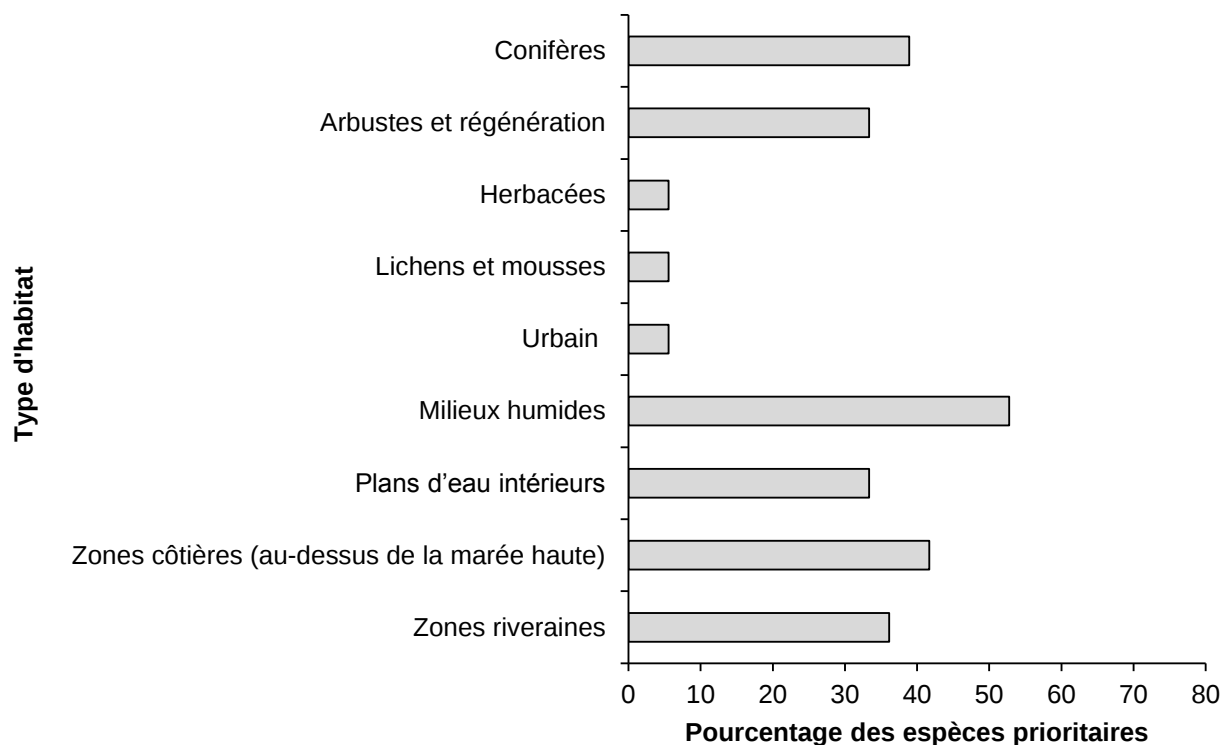


Figure 4. Pourcentage d'espèces prioritaires utilisant chaque type d'habitats dans la RCO 7 T.-N.-L.

Nota : Le total est supérieur à 100 % du fait que chaque espèce peut être assignée à plus d'un habitat.

Il n'existe que deux catégories d'habitat dans les UBM 10 T.-N.-L. : les zones côtières (intertidales) et les eaux marines (eaux littorales et plateau continental). Dans l'UBM 10 T.-N.-L., on compte 28 espèces d'oiseaux prioritaires associées à la côte intertidale, tandis que 30 espèces prioritaires sont présentes dans les eaux marines (figure 5).

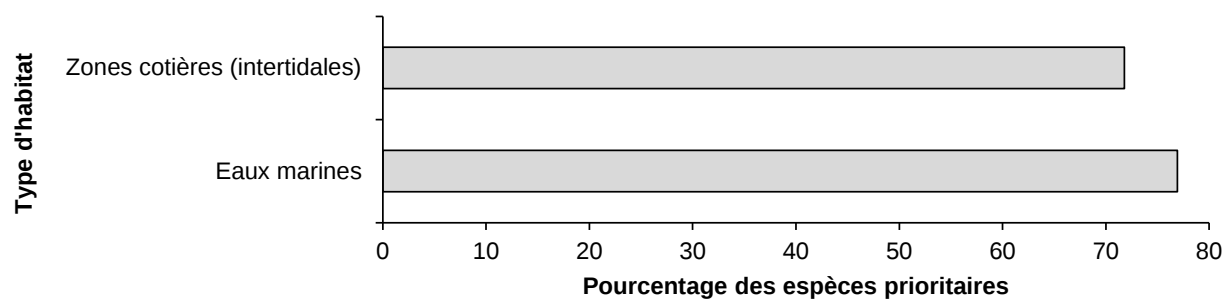


Figure 5. Pourcentage d'espèces prioritaires utilisant chaque type d'habitats dans l'UBM 10 de T.-N.-L.

Nota : Le total est supérieur à 100 % du fait que chaque espèce peut être assignée à plus d'un habitat.

Élément 3 : Objectifs en matière de population

Les objectifs en matière de population nous permettent de mesurer et d'évaluer les réussites des mesures de conservation. Les objectifs de cette stratégie sont assignés à des catégories et se fondent sur une évaluation quantitative ou qualitative des tendances dans les populations des espèces. Si cette tendance est inconnue pour une espèce, l'objectif choisi est « évaluer et maintenir », assorti d'un objectif de surveillance. Pour toute espèce inscrite en vertu de la LEP ou d'une loi provinciale ou territoriale sur les espèces en péril, les stratégies de conservation des oiseaux renvoient aux objectifs en matière de population établis dans les programmes de rétablissement et les plans de gestion existants. La mesure ultime du succès de la conservation résidera dans le degré d'atteinte des objectifs démographiques au cours des 40 prochaines années. Les objectifs en matière de population actuels ne tiennent pas compte du caractère réalisable de l'atteinte des objectifs, mais sont pris comme des références en regard desquelles le progrès sera mesuré.

Dans la RCO 7 T.-N.-L., l'objectif de population pour 15 espèces d'oiseaux prioritaires (42 %) vise à maintenir les niveaux actuels, ce qui indique que les tendances démographiques pour ces espèces sont stables (figure 6). Elles sont toujours considérées comme espèces prioritaires en raison d'autres facteurs tels que leur statut d'espèce préoccupante ou leur intendance à l'échelle nationale/continentale et régionale/sous-régionale (tableau 1). Pour 18 espèces d'oiseaux prioritaires (50 %), l'objectif de population est « évaluer/maintenir », ce qui signifie qu'il n'y a pas suffisamment de données pour évaluer une tendance démographique de manière fiable. Par conséquent, une surveillance supplémentaire est requise pour ces espèces (figure 6). On compte trois espèces prioritaires (8 %) pour lesquelles on a identifié des déclin de population et pour lesquelles l'objectif est de rétablir ou d'accroître la taille de population de 50 ou de 100 % (figure 6). La Bernache du Canada (population de l'Atlantique nord) et la Sarcelle d'hiver ont toutes les deux un objectif de population d'« augmenter de 50 % », tandis que le Fuligule à collier a, dans le cadre du Plan conjoint des habitats de l'Est (PCHE), un objectif de population d'« augmenter de 100 % » (figure 6; tableau 1). Des documents de rétablissement pour les six espèces inscrites en vertu de la LEP dans la RCO 7 T.-N.-L. n'ont pas été finalisés; par conséquent, les objectifs intérimaires pour ces espèces sont inclus dans la présente stratégie, étant entendu que ces objectifs seront remplacés lorsque des objectifs de rétablissement et de gestion auront été définitivement établis.

Dans l'UBM 10 T.-N.-L., il n'y a pas suffisamment de données pour évaluer de façon fiable la tendance pour une grande partie des espèces prioritaires (29 espèces, 74 %); par conséquent, l'objectif de population est d'« évaluer/maintenir » (figure 7). Six espèces prioritaires (15 %) ont un objectif de population visant à « maintenir » les niveaux actuels, tandis que des déclin de population ont été identifiés pour quatre espèces prioritaires (10 %) auxquelles des objectifs de population visent à rétablir ou à accroître la taille de population de 50 ou de 100 %. Le Pluvier siffleur (*melodus*) et la Mouette blanche ont des objectifs de rétablissement précis décrits dans leurs programmes de rétablissement de la LEP respectifs (tableau 1). La Bernache du Canada (Atlantique Nord) a un objectif de population visant une augmentation de 50 %, tandis que l'Eider à duvet a un objectif en vertu du PCHE visant une augmentation de 100 % (figure 7).

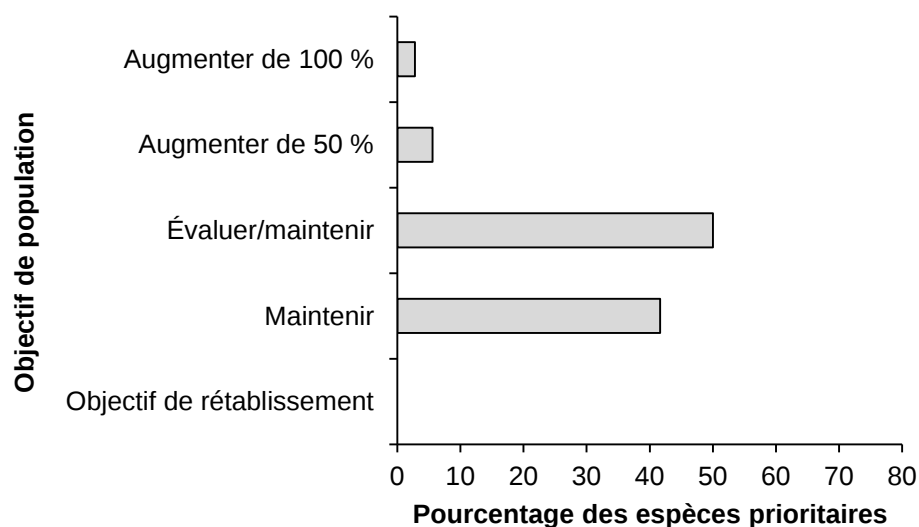


Figure 6. Proportion d'espèces prioritaires par catégorie d'objectifs en matière de population dans la RCO 7 de T.-N.-L.

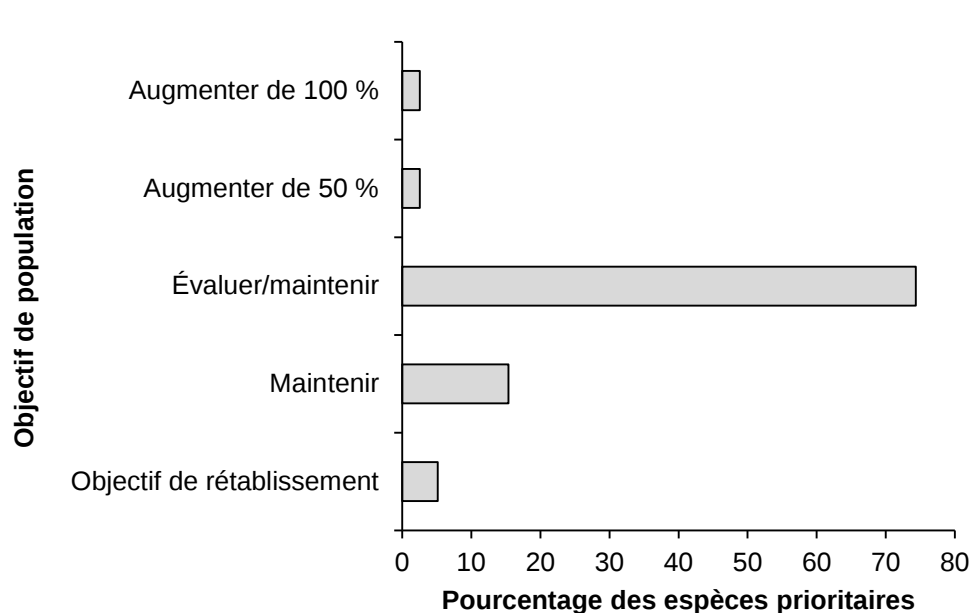


Figure 7. Proportion d'espèces prioritaires par catégorie d'objectifs en matière de population dans l'UBM 10 de T.-N.-L.

Élément 4 : Évaluation des menaces pour les espèces prioritaires

Le processus d'évaluation des menaces définit les menaces qui, croit-on, ont un effet sur les populations de différentes espèces prioritaires. Une ampleur relative (faible, moyenne, élevée, très élevée) est assignée à ces menaces en fonction de leur portée (proportion de l'aire de répartition de l'espèce qui est touchée par la menace dans la sous-région) et de leur gravité (impact relatif de la menace sur la population de l'espèce prioritaire). Cette façon de faire nous permet de nous concentrer sur les menaces susceptibles de provoquer le plus grand impact sur des groupes d'espèces ou dans de grandes catégories d'habitats. Dans la documentation, il se peut que certains problèmes de conservation bien connus (comme la prédation par les chats domestiques ou les changements climatiques) ne soient pas identifiés comme des menaces importantes pour les populations d'une espèce prioritaire donnée et ne soient donc pas pris en compte dans l'évaluation des menaces. Ces problèmes méritent malgré tout d'être abordés dans les stratégies de conservation, en raison du grand nombre d'oiseaux touchés dans plusieurs régions du Canada. Nous avons incorporé ces enjeux dans une section distincte de la version complète de la stratégie intitulée Problématiques généralisées, sans toutefois leur attribuer une cote, contrairement aux autres menaces. Dans la RCO 7 T.-N.-L. et l'UBM 10 T.-N.-L., une catégorie a été ajoutée au système de classification des menaces pour permettre l'inclusion de données de surveillance ou de recherche inadéquates (catégorie 12 « Autres menaces directes » et sous-catégorie 12.1 « Manque d'information »). La présentation qui suit porte principalement sur les menaces ayant les cotes les plus élevées et fait référence à certaines menaces moyennes et faibles lorsque cela est jugé opportun.

Certaines des menaces identifiées ne sont pas propres à une unité de planification particulière ou à un type d'habitat (par exemple, la mortalité due aux collisions avec les véhicules), tandis que d'autres sont plus spécifiques (par exemple, perte d'habitat due au tourisme et au développement de logement de loisir dans les zones côtières). Ces menaces ont été classées par Salafsky et coll. (2008).

Une fois que les menaces affectant les espèces prioritaires sont regroupées dans chaque catégorie d'habitat, l'ampleur globale de la menace est « élevée » dans les habitats d'arbustes et de régénération, les milieux humides, les zones côtières (au-dessus de la marée haute) de la RCO 7 T.-N.-L., ainsi que sur les zones côtières (intertidales) et marines de l'UBM 10 T.-N.-L. Les autres catégories d'habitat présentent une ampleur globale de la menace « moyenne », à l'exception des habitats herbacés et urbains de la RCO 7 T.-N.-L., qui présentent une ampleur « faible » (tableau 4).

Dans la RCO 7 T.-N.-L., plusieurs menaces élevées ont été identifiées (figure 8). Les menaces liées à l'évolution et l'altération de l'habitat (sous-catégorie 11.1) causé par des changements climatiques incluent la disparition ou la dégradation d'habitat découlant de modifications dans la structure de l'habitat (p. ex., assèchement, dégel de la toundra) ou des modifications des réseaux trophiques, ainsi que le déplacement des aires de répartition des espèces et des changements dans la période des indices (p. ex., ponte des œufs, migration). Celles-ci ont été identifiées comme des menaces élevées dans tous les habitats, sauf les habitats herbacés. Les

menaces élevées liées au manque d'information (sous-catégorie 12.1) se portent sur les lacunes qui existent dans la connaissance de la répartition, de l'abondance et des tendances des espèces d'oiseaux prioritaires et celles-ci ont été identifiées dans tous les habitats, sauf les habitats urbains. Les menaces moyennes liées aux changements climatiques ont été identifiées dans plusieurs habitats. La mortalité liée au stress thermique ou aux températures extrêmes (11.3. Température extrêmes) a été identifiée dans tous les habitats (sauf les habitats herbacés, de lichens/mousses, et les plans d'eau intérieurs). La dégradation de l'habitat ou la mortalité dues à une fréquence et à une gravité accrues des tempêtes (11.4 Tempêtes et inondations) a été identifiée dans les forêts conifériennes, les habitats urbains, les milieux humides, les zones côtières (au-dessus de la marée haute), et les zones riveraines. Une autre menace fréquemment identifiée, mais considérée comme étant « faible » globalement, était la mortalité causée par la chasse légale, le braconnage et les prises accessoires (5.1 Chasse et récolte d'animaux terrestres; figure 8) dans tous les habitats, sauf les habitats herbacés. Tandis que l'exploitation minière et l'extraction de ressources sont considérées comme étant une activité économique importante et en cours d'expansion, au moment de l'évaluation des menaces, on disposait de peu d'information sur les effets directs des propriétés de prospection et de jalonnement ou d'autres menaces directes affectant les espèces prioritaires découlant de l'industrie minière. Cependant, ces activités pourraient être une importante source de perturbations sur le paysage, notamment quant au bruit et à la circulation aérienne dans la zone.

Dans l'UBM 10 T.-N.-L., plusieurs menaces élevées ont été définies, y compris la dégradation de l'habitat, les effets létaux ou sublétaux liés à la contamination par les produits chimiques ou les métaux lourds, en particulier à cause des déversements de pétrole et des rejets par les navires ou les plateformes de forage (9.2 Effluents industriels et militaires), ainsi que les lacunes dans les connaissances sur la répartition, l'abondance et les tendances démographiques des espèces d'oiseaux prioritaires (12.1 Manque d'information) dans les zones côtières (intertidales) et les eaux marines (figure 9). Des menaces moyennes affectant les espèces prioritaires dans l'UBM 10 T.-N.-L. comprennent la mortalité due à l'enchevêtrement dans les engins de pêche et la dégradation de l'habitat provoquée par la concurrence avec la pêche commerciale pour attraper des proies dans les eaux marines (5.4 Pêche et récolte des ressources aquatiques). Les changements climatiques ont également entraîné une dégradation de l'habitat en raison des changements dans la structure de l'habitat et des réseaux trophiques (11.1 Évolution et altération de l'habitat), ainsi que dans l'épaisseur et la répartition temporelle et géographique de la glace de mer (11.3 Températures extrêmes). Enfin, d'autres menaces moyennes dans l'UBM 10 T.-N.-L. étaient des réductions de la survie ou de la fécondité liées à l'hybridation du Canard noir avec le Canard colvert, et des augmentations des populations de prédateurs liées à des modifications anthropiques des terres (8.2 Espèces indigènes problématiques) dans les zones côtières (intertidales; figure 9).

Les menaces affectant les espèces prioritaires lorsqu'elles sont à l'extérieur du Canada en dehors de la saison de reproduction ont également été évaluées et sont exposées dans la version complète de la stratégie dans la section Menaces à l'extérieur du Canada.

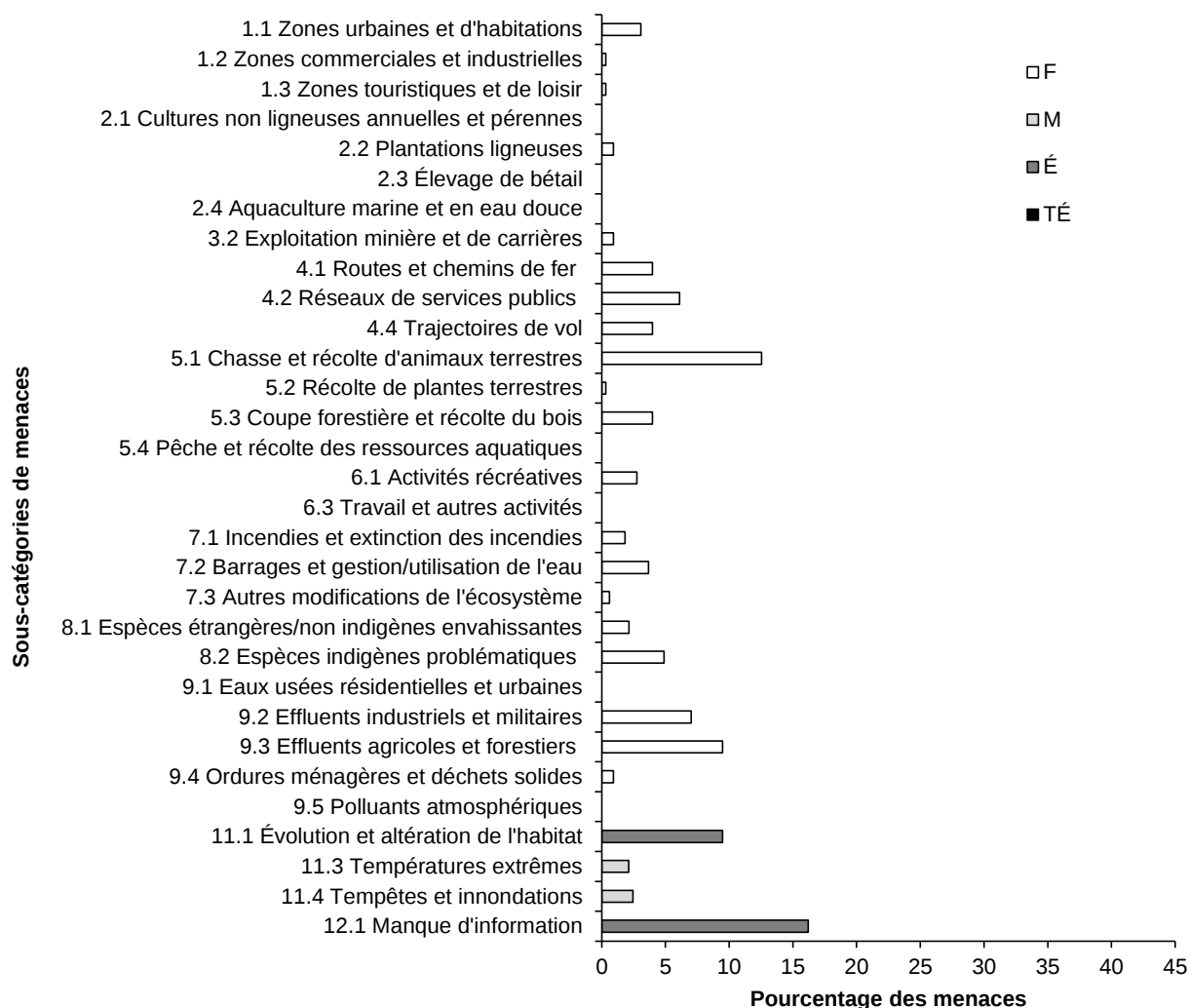


Figure 8. Pourcentage des menaces identifiées pour les espèces prioritaires dans la RCO 7 T.-N.-L., par sous-catégorie de menaces.

Chaque barre représente le pourcentage du nombre total de menaces identifiées dans chaque sous-catégorie de menaces dans la RCO 7 T.-N.-L. (par exemple, si 100 menaces étaient identifiées au total pour toutes les espèces prioritaires de la RCO 7 T.-N.-L. et que 10 d'entre elles étaient de la catégorie 1.1 – Zones urbaines et d'habitation, la barre indiquerait 10 %). Les nuances d'ombrage dans les barres (TÉ = très élevée, É = élevée, M = moyenne et F = faible) représentent l'ampleur globale de toutes les menaces dans chaque sous-catégorie de menaces dans la RCO.

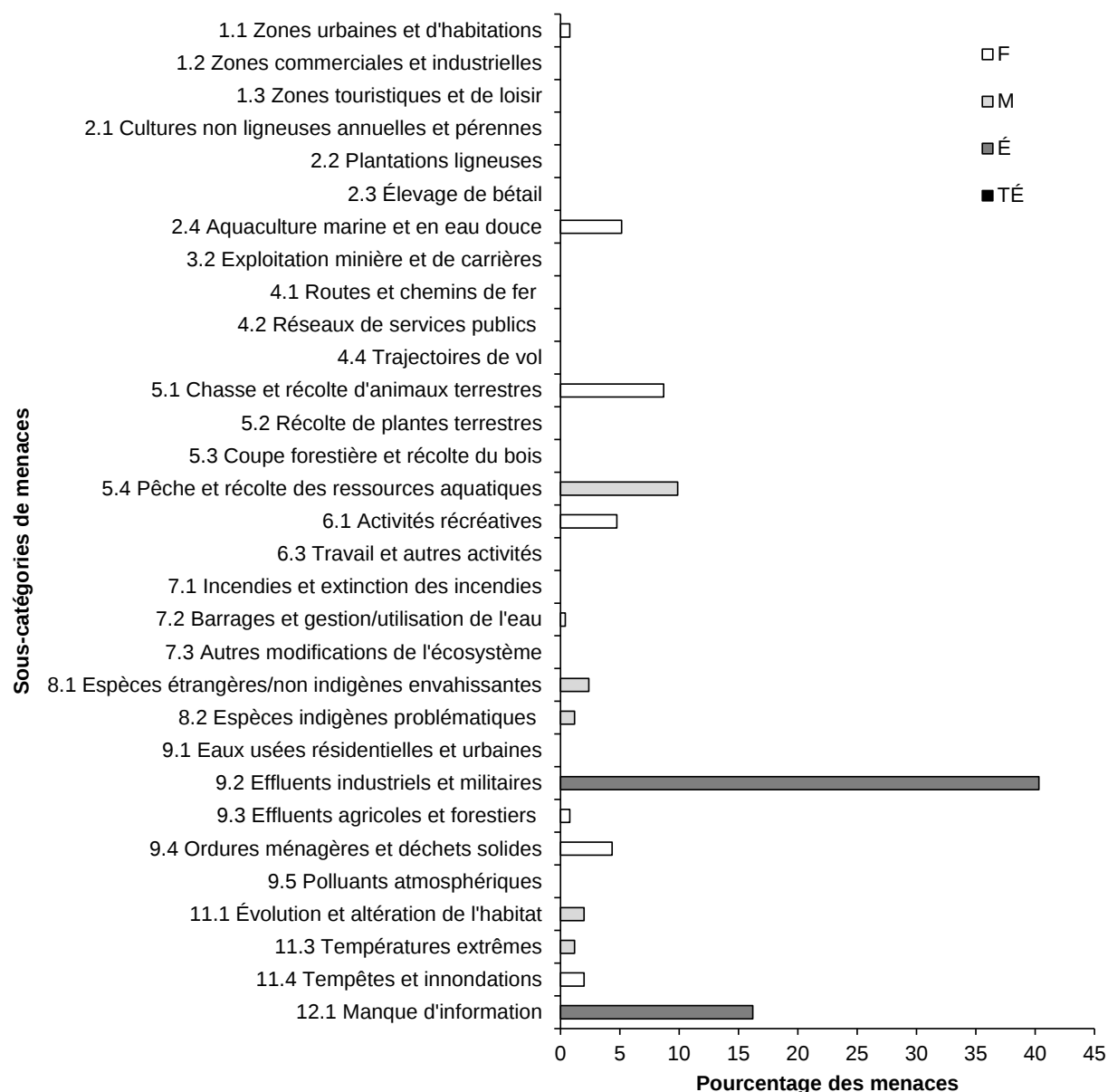


Figure 9. Pourcentage des menaces identifiées pour les espèces prioritaires dans l'UBM 10 de T.-N.-L., par sous-catégorie de menaces.

Chaque barre représente le pourcentage du nombre total de menaces identifiées dans chaque sous-catégorie de menaces dans l'UBM 10 T.-N.-L. (par exemple, si 100 menaces étaient identifiées au total pour toutes les espèces prioritaires de l'UBM 10 T.-N.-L. et que 10 d'entre elles étaient de la catégorie 1.1 – Zones urbaines et d'habitation, la barre indiquerait 10 %). Les nuances d'ombrage dans les barres (TÉ = très élevée, É = élevée, M = moyenne et F = faible) représentent l'ampleur globale de toutes les menaces dans chaque sous-catégorie de menaces dans la RCO.

Tableau 4. Ampleur relative des menaces identifiées pour les espèces prioritaires dans la RCO 7 et l'UBM 10 de T.-N.-L., par catégorie de menaces et par grande catégorie d'habitats.

Les cotes globales ont été générées par une méthode de synthèse décrite dans Kennedy et coll. (2012). L'ampleur des menaces est représentée par les lettres suivantes : F = faible, M = moyenne, É = élevée et TÉ = très élevée. Les cellules vides indiquent qu'aucune menace n'a été définie pour les espèces prioritaires dans la combinaison « catégorie de menaces/habitats ».

	RCO 7 T.-N.-L.										UBM 10 T.-N.-L.		
Catégories de menaces	Catégories d'habitats										Catégories d'habitats		
	Conifères	Lichens/mousse	Arbustes et régénération	Herbacés	Urbain	Milieux humides	Plans d'eau intérieurs	Zones côtières (au-dessus de la marée haute)	Zones riveraines	Classement global	Eaux marines	Zones côtières (intertidales)	Classement global
Classement global	M	M	É	F	F	É	M	É	M		É	É	
1. Développement résidentiel et commercial	F				F	F	F	F		F		F	F
2. Agriculture et aquaculture	F					F				F	F	F	F
3. Production d'énergie et exploitation minière			F					F	F	F			
4. Couloirs de transport et de services	F	F	F		F	F	F	F	F	F			
5. Utilisation des ressources biologiques	F	F	F		F	F	F	F	F	F	É	M	M
6. Intrusions et perturbations humaines	F		F	F		F	F	F		F	F	M	F
7. Modifications du système naturel	F		F			F	F	F	F	F		F	F
8. Espèces et gènes envahissants ou autrement problématiques	F		F	F	F	F	F	F	F	F	F	É	M
9. Pollution	F		F	F	F	F	F	M	F	F	TÉ	M	É
11. Changements climatiques et temps violent	M	M	É		M	É	M	É		É	M	É	M
12. Autres menaces directes	É	É	É	F		TÉ	M	É	É	É	É	É	É

Élément 5 : Objectifs en matière de conservation

Des objectifs de conservation ont été conçus en vue de contrer les menaces et de fournir les renseignements manquants sur les espèces prioritaires. Ces objectifs décrivent les conditions environnementales ainsi que le travail de recherche et de surveillance jugés nécessaires pour progresser vers les objectifs démographiques et comprendre les problèmes de conservation sous-jacents pour les espèces aviaires prioritaires. À mesure qu'ils seront atteints, les objectifs de conservation vont collectivement contribuer à l'atteinte des objectifs démographiques. Dans la mesure du possible, les objectifs de conservation ont été élaborés pour profiter à plusieurs espèces et/ou pour lutter contre plus d'une menace.

Dans la RCO 7 T.-N.-L., l'objectif de conservation le plus souvent identifié était l'amélioration de notre compréhension des espèces d'oiseaux prioritaires, suivi par la réduction de la mortalité ou à l'augmentation de la productivité des espèces d'oiseaux prioritaires (figure 10). Dans l'UBM 10 T.-N.-L., les deux objectifs mentionnés ci-dessus ont aussi été identifiés, mais dans l'ordre inverse en ce qui concerne l'importance (figure 11). Cela concorde avec le fait que pour la majorité des espèces d'oiseaux prioritaires dans la RCO 7 T.-N.-L. et l'UBM 10 T.-N.-L., nous ne disposons pas de suffisamment d'information sur les tendances démographiques pour établir des objectifs de population spécifiques.

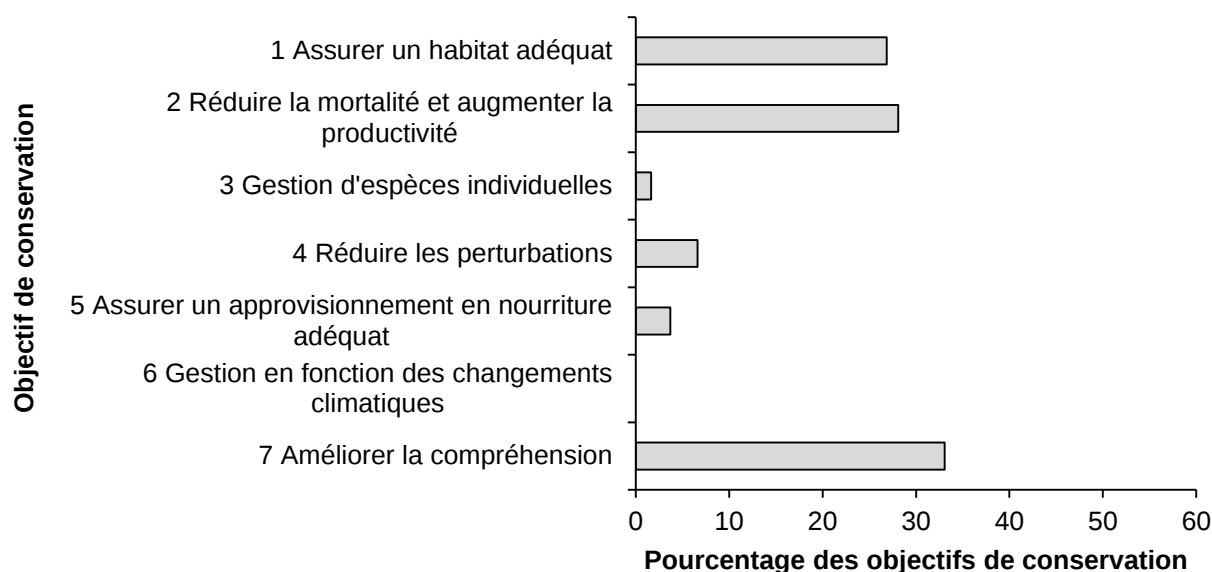


Figure 10. Pourcentage de tous les objectifs de conservation assignés à chaque catégorie d'objectifs de conservation de la RCO 7 T.-N.-L.

Nota : Les problématiques généralisées (y compris les changements climatiques) ont été exclues de ce calcul, car elles sont précisées dans la Section 3 : Autres problématiques de la version complète de la stratégie.

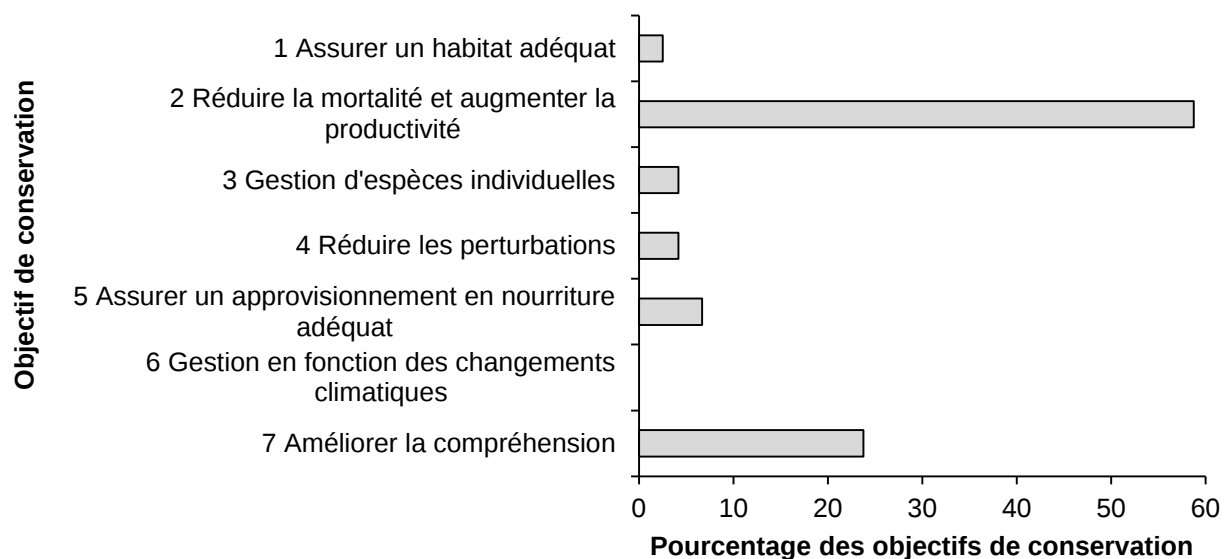


Figure 11. Pourcentage de tous les objectifs de conservation assignés à chaque catégorie d'objectifs de conservation de l'UBM 10 de T.-N.-L.

Nota : Les problématiques généralisées (y compris les changements climatiques) ont été exclues de ce calcul, car elles sont précisées dans la Section 3 : Autres problématiques de la version complète de la stratégie.

Élément 6 : Mesures recommandées

Les mesures recommandées ont trait aux activités sur le terrain qui contribueront à l'atteinte des objectifs de conservation (voir les figures 12 et 13). Ces mesures sont généralement établies d'un point de vue stratégique, au lieu d'être hautement détaillées et directives. Dans la mesure du possible, les mesures recommandées ont été élaborées pour bénéficier à plusieurs espèces et/ou pour lutter contre plus d'une menace. Les mesures recommandées renvoient à celles présentées dans les documents de rétablissement des espèces en péril à l'échelle fédérale, provinciale ou territoriale (ou étayent ces mesures), mais sont habituellement plus générales que celles élaborées pour une seule espèce.

Les mesures de conservation recommandées sont classées selon les catégories élaborées par le « Conservation Measures Partnership » de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN - CMP) et en plus des catégories de recherche et de surveillance. Dans la RCO 7 T.-N.-L., les mesures de conservation recommandées les plus fréquemment identifiées n'appartenaient pas à une sous-catégorie, car elles étaient liées aux problématiques généralisées telles que les changements climatiques et un manque d'information. Les mesures de conservation les plus fréquemment identifiées pour les menaces directes appartenaient à la sous-catégorie 2.1 Gestion de sites ou de zones (figure 12). Des exemples de mesures dans cette sous-catégorie comprennent des recommandations précises visant à établir des zones tampons autour des habitats contenant des aires connues de reproduction, de recherche de nourriture ou de halte migratoire, et à limiter les activités industrielles au sein de ces zones tampons établies; à maintenir les parcelles d'habitat d'une taille suffisante, ainsi que leur configuration et leur connectivité afin de soutenir et, au besoin, d'augmenter les populations d'espèces prioritaires; à gérer les forêts en vue de promouvoir des caractéristiques telles que des arbres et des chicots de grande dimension et un couvert fermé; à limiter les activités récréatives humaines dans les aires importantes de colonies de reproduction et de halte migratoire pendant les périodes de reproduction et de migration; à limiter les sources de grand bruit et le déplacement rapide des véhicules dans les zones sensibles pendant les périodes de reproduction et de migration; ainsi qu'à réduire la circulation aérienne, dans la mesure du possible, au-dessus des habitats sensibles durant les période d'hivernage, de reproduction et de migration.

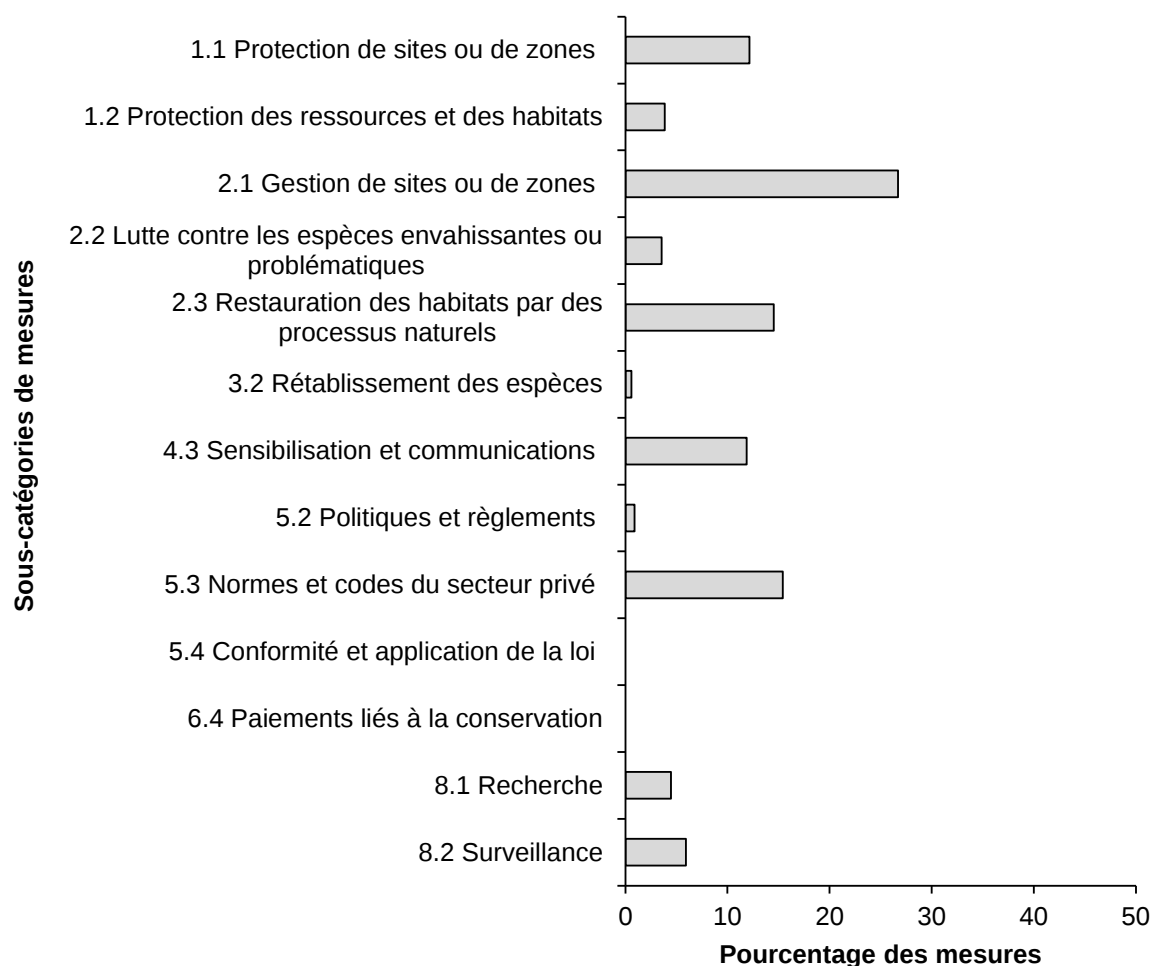


Figure 12. Pourcentage de mesures recommandées par sous-catégorie de mesures dans la RCO 7 de T.-N.-L.

Les sous-catégories « Recherche » et « Surveillance » s'appliquent à des espèces données pour lesquelles on a besoin de plus d'information avant d'établir des mesures de conservation. Voir la section *Besoins en matière de recherche et de surveillance des populations* dans la version complète de la stratégie pour connaître les exigences en matière de recherche et de surveillance à grande échelle. Pour obtenir plus de renseignements sur les menaces liées à des problématiques généralisées (p. ex., changements climatiques), voir aussi la Section 3.

Dans l'UBM 10, les mesures de conservation les plus fréquemment identifiées ont été incluses dans le cadre des sous-catégories 2.3 Restauration des habitats par des processus écologiques et 5.2 Politiques et règlements (figure 13). Des exemples de mesures dans le cadre de restauration sont : maintenir/restaurer ou améliorer la qualité de l'eau dans les eaux marines en réduisant l'utilisation de polluants ou de métaux lourds qui se déversent dans l'environnement; maintenir/améliorer l'efficacité des programmes d'intervention d'urgence, tels que ceux qui sont exécutés par la division régionale des urgences environnementales; maintenir/améliorer le programme « Les oiseaux mazoutés en mer » (OMEM); et récupérer et éliminer les engins de pêche à l'abandon ou les déchets domestiques et les déchets solides dans les habitats des eaux marines et des zones côtières. Des exemples de politiques et de règlements (sous-catégorie 5.2) recommandés comprennent l'élaboration, la mise en œuvre, la

modification, l'influence sur les politiques ou la réglementation gouvernementales qui ont une incidence sur la mise en œuvre des lois à tous les niveaux (international, national, provincial, territorial, local et autochtone) ou la formulation de commentaires. Par exemple, modifier les pratiques de pêche afin d'éviter les aires importantes de recherche de nourriture et de halte migratoire pendant les périodes où les oiseaux les utilisent le plus, réglementer l'adoption des modifications liées aux engins de pêche pour réduire les prises accessoires en tant que condition de l'obtention d'un permis ou interdire l'élimination de déchets domestiques et de déchets solides dans les habitats d'eaux marines ou zones côtières (intertidales) par l'intermédiaire de règlements.

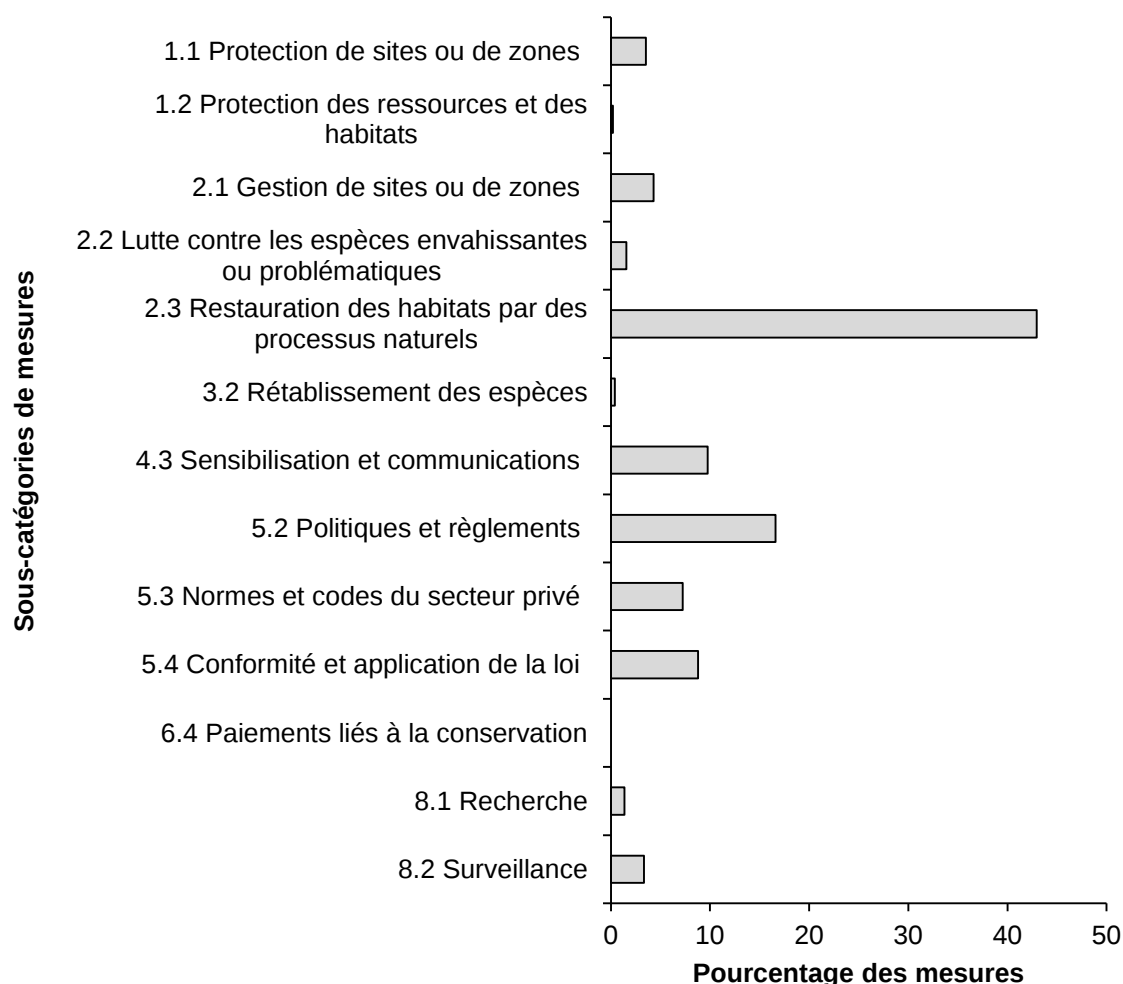


Figure 13. Pourcentage de mesures recommandées par sous-catégorie de mesures dans l'UBM 10 de T.-N.-L.

Nota : La catégorie 8.1 « Recherche » fait référence à des espèces particulières pour lesquelles des renseignements supplémentaires sont nécessaires. Voir la section *Besoins en matière de recherche et de surveillance des populations* dans la version complète de la stratégie pour connaître les exigences en matière de recherche et de surveillance à grande échelle. Pour obtenir plus de renseignements sur les menaces liées à des problématiques généralisées (p. ex., changements climatiques), voir aussi la Section 3.

Références

- Affaires autochtones et Développement du Nord Canada. 2009. Les Autochtones de la région de l'Atlantique. Accès : www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1100100019246/1100100019247 [consulté en février 2013].
- Andres, B.A. 2009. Analysis of Shorebird Population Trend Datasets. Document inédit rédigé pour l'Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord, comité des États-Unis. State of the Birds. Washington (DC) : U.S. Department of Interior.
- Andres, B.A., Smith, P.A., Gratto-Trevor, C.L., Morrison, R.I.G. 2012. Population estimates of North American shorebirds. Rapport inédit.
- Conseil canadien des aires écologiques. 2011. Système de rapport et de suivi des aires de conservation. Accès : www.ccea.org/fr_carts.html. [consulté en février 2013].
- COSEPAC. 2012. Comité sur la situation des espèces en péril au Canada. Accès : www.cosewic.gc.ca [consulté en février 2013].
- Cruiseship Authority of Newfoundland and Labrador. 2013. Cruise Executives – Technical Specifications. Accès : www.cruisenewfoundland.com/tech-specs.asp [consulté en mars 2013].
- Donaldson, G.M., Hyslop, C., Morrison, I.G., Dickson, H.L., Davidson, I. 2000. Plan canadien de conservation des oiseaux de rivage. Ottawa (Ont.) : Service canadien de la faune, Environnement Canada. Accès : <http://publications.gc.ca/site/fra/402201/publication.html>
- Encyclopædia Britannica en ligne. 2013. Newfoundland and Labrador. Accès : www.britannica.com/EBchecked/topic/412929/Newfoundland-and-Labrador [consulté en mars 2013].
- Environnement Canada. 2011. Régions de Conservation des oiseaux au Canada. Accès : www.ec.gc.ca/mbc-com/default.asp?lang=Fr&n=1D15657A-1 [consulté en février 2013].
- Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord (ICOAN). 2013. Région de conservation des oiseaux 7 – Taïga du Bouclier et plaines hudsonniennes. Accès : www.nabci.net/International/Francais/bcr7.html [consulté en avril 2013].
- Innu Nation. 2013. Bienvenue à Innu.ca! Accès : www.innu.ca/index.php?option=com_content&view=article&id=21:front-page-intro&lang=fr&Itemid= [consulté en avril 2013].
- Kennedy, J.A., Krebs, E.A., Camfield, A.F. 2012. A Manual for Completing All-bird Conservation Plans in Canada. Version d'avril 2012. Ottawa (Ont.) : Service canadien de la faune, Environnement Canada.
- Milko, R., Dickson, L., Elliot, R., Donaldson, G. 2003. Envolées d'oiseaux aquatiques : Plan de conservation des oiseaux aquatiques du Canada. Ottawa (Ont.) : Service canadien de la faune, Environnement Canada. 28 p.
- Nalcor Energy. 2013a. Nalcor Operations. Accès : www.nalcorenergy.com/churchill-falls-at-a-glance.asp [consulté en avril 2013].
- Nalcor Energy. 2013b. Lower Churchill Project. Accès : www.nalcorenergy.com/Lower-Churchill-Project.asp [consulté en avril 2013].
- Newfoundland Aquaculture Industry Association. 2011. Aquaculture in NL. Accès : <http://naia.ca/nl-aquaculture/> [consulté en février 2013].
- NL Department of Environment and Conservation. 2013a. Find a Reserve. Accès : www.env.gov.nl.ca/env/parks/wer/find.html [consulté en mars 2013].
- NL Department of Environment and Conservation. 2013b. Birds. Accès : www.env.gov.nl.ca/env/wildlife/endangeredspecies/birds.html [consulté en février 2013].

- NL Department of Finance. 2012. The Economic Review. Rapport annuel sur l'économie. St. John's (T.-N.-L.) : gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador.
- NL Department of Natural Resources. 2012a. Mines – Mining in Newfoundland and Labrador. Accès : www.nr.gov.nl.ca/nr/mines/index.html#1 [consulté en février 2013].
- NL Department of Natural Resources. 2012c. Tree Species. Accès : www.nr.gov.nl.ca/nr/forestry/statistics/forest/treespecies/index.html [consulté en février 2013].
- NL Department of Natural Resources. 2013d. Aquaculture. Accès : www.fishaq.gov.nl.ca/aquaculture/index.html [consulté en février 2013].
- NL Department of Transportation and Works. 2012. Ferry Services. Accès : www.tw.gov.nl.ca/ferryservices/index.html [consulté en février 2013].
- NL Statistics Agency. 2012. Census Subdivision (Municipalities), Population – Newfoundland and Labrador. Census Information and Statistics. Accès : www.stats.gov.nl.ca/statistics/Census2011/ [consulté en avril 2013].
- NL Statistics Agency. 2013. Population and Demographics – Population Estimates, July 1, 1996 to 2012, Census Divisions of St. John's Census Metropolitan Area (CMA), Newfoundland and Labrador. Accès : www.stats.gov.nl.ca/Statistics/Population/ [consulté en février 2013].
- Nunatsiavut Government. 2009. Labrador Inuit. Accès : www.nunatsiavut.com/index.php/labrador-inuit [consulté en avril 2013].
- NunatuKavut. 2012. About Nunatukavut. Accès : www.nunatukavut.ca/home/about.htm [consulté en avril 2013].
- Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. 2000. Land cover classification system. Rome (Italie) : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. Accès : www.fao.org/docrep/003/x0596e/x0596e00.htm.
- Parcs Canada. 2011. Un don à la Terre de Parcs Canada : Proposition de réserve de parc national dans les monts Mealy. Accès : www.pc.gc.ca/fra/agen/wwf/conservation/mealy.aspx [consulté en avril 2013].
- Pastore, R.T. 1997. The Inuit-Metis. Accès : www.heritage.nf.ca/aboriginal/metis.html [consulté en février 2013].
- Pêches et Océans Canada. 2010. Rapport sur l'état et les tendances des écosystèmes marins canadiens en 2010. Secr. can. de consult. sci. du MPO, Avis sci. 2010/030. Accès : www.dfo-mpo.gc.ca/csas-sccs/Publications/SAR-AS/2010/2010_030-fra.htm.
- Pêches et Océans Canada. 2012. La zone d'intérêt du chenal Laurentien. Accès : www.nfl.dfo-mpo.gc.ca/CL-LC [consulté en février 2013].
- Plan Conjoint des Habitats de l'Est (PCHE). 2008. Five Year Plan for the Implementation of the North American Waterfowl Management Plan in Newfoundland and Labrador. North American Waterfowl Management Plan.
- Plan nord-américain de gestion de la sauvagine, Comité du Plan (PNAGS). 2004. North American Waterfowl Management Plan 2004. Implementation Framework: Strengthening the Biological Foundation. Service canadien de la faune, U.S. Fish and Wildlife Service. 106 p. Accès : www.nawmp.ca/pdf/impfr-en-k.pdf
- Registre public des espèces en péril. 2012. Annexe 1 : Liste des espèces en péril. Accès : www.sararegistry.gc.ca/species/schedules_f.cfm?id=1 [consulté en avril 2012].
- Rich, T.D., C.J. Beardmore, H. Berlanga, P.J. Blancher, M.S.W. Bradstreet, G.S. Butcher, D.W. Demarest, E.H. Dunn, W.C. Hunter, E.E. Iñigo-Elias, J.A. Kennedy, A.M. Martell, A.O. Panjabi, D.N. Pashley, K.V. Rosenberg, C.M. Rustay, J.S. Wendt, et T.C. Will. 2004. Partners in Flight – North American Landbird Conservation Plan. Ithaca (NY) : Cornell Lab of Ornithology.
- Rose, G.A. 2007. Cod: An Ecological History of the North Atlantic Fisheries. St. John's (T.-N.-L.), Canada : Breakwater Books.

- Salafsky, N., D. Salzer, A. J. Stattersfield, C. Hilton-Taylor, R. Neugarten, S. H. M. Butchart, B. Collen, N. Cox, L. L. Master, S. O'Connor, and D. Wilkie. 2008. A standard lexicon for biodiversity conservation: Unified classifications of threats and actions. *Conservation Biology* 22(4):897-911.
- Templeman, N.D. 2010. Ecosystem Status and Trends Report for the Newfoundland and Labrador Shelf. Secr. can de consult. sci. du MPO, Doc. de rech 2010/026. Ottawa (Ont.) : Pêches et Océans Canada.
- Transports Canada. 2012. Carte indiquant les administrations portuaires à travers le Canada. Accès : www.tc.gc.ca/fra/programmes/ports-admportcanadienne-2884.htm [consulté en février 2013].
- Vasseur, L., Catto, N. 2008. Canada atlantique. Dans: Flemmen, D.S., Warren, F.J., Lacroix, J., Bush, E. (éd.) *Vivre avec les changements climatiques au Canada* : édition 2007. Ottawa (Ont.) : gouvernement du Canada. p. 119-170.
- Zones importantes pour la conservation des oiseaux au Canada. 2012. Carte des zones importantes pour la conservation des oiseaux. Accès : www.ibacanada.ca/mapviewer.jsp?lang=fr [consulté en février 2013].